

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Wifak International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Wifak International Bank publie ci -dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Béchir Nedri et Mr Fethi NEJI.

BILAN

Arrêtée au 31 Décembre 2024

(Montants exprimés en Dinars)

Désignation	Notes	31-déc.-24	31-déc.-23
AC01 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1-1	130 942 179	124 318 558
AC02 Créances sur les établissements bancaires et financiers	1-2	163 555 745	156 644 120
AC03 Créances sur la clientèle (*)	1-3	1 220 356 409	995 896 901
AC04 Portefeuille titres commercial	1-4	49 088	41 691
AC05 Portefeuille d'investissement	1-5	43 506 895	43 193 289
AC06 Valeurs immobilisées (*)	1-6	60 510 597	56 270 835
AC07 Autres actifs	1-7	106 086 529	85 161 362
TOTAL ACTIFS		1 725 007 442	1 461 526 756
PA01 Banque Centrale, CCP	2-1	115 181 796	115 129 535
PA02 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2-2	38 801 674	60 953 724
PA03 Dépôts de la clientèle	2-3	1 160 702 207	903 800 834
PA04 Dettes de financements et Ressources spéciales	2-4	84 673 615	101 546 358
PA05 Autres passifs	2-5	148 294 846	112 423 888
TOTAL PASSIFS		1 547 654 138	1 293 854 339
CP01 Capital	3-1	150 000 000	150 000 000
CP02 Réserves		23 299 541	20 542 419
CP03 Actions propres		(335 155)	(694 663)
CP04 Autres capitaux propres		16 116 082	16 115 011
CP05 Résultats reportés		(20 970 350)	(25 763 196)
CP06 Résultat de l'exercice		9 243 186	7 472 846
TOTAL CAPITAUX PROPRES		177 353 304	167 672 417
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 725 007 442	1 461 526 756

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024
(Montants exprimés en Dinars)

Désignation	Notes	31 déc 2024	31 déc 2023	
PASSIFS EVENTUELS				
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données	4-1	76 103 806	48 060 825
HB 02-	Crédits documentaires islamiques	4-2	23 177 899	20 725 972
HB 03-	Actifs donnés en garantie		0	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			99 281 705	68 786 797
ENGAGEMENTS DONNES				
HB 04-	Engagements de financement donnés	4-3	232 782 983	180 769 794
HB 05-	Engagements sur titres		0	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			232 782 983	180 769 794
ENGAGEMENTS RECUS				
HB 06-	Engagements de financement reçus		0	-
HB 07-	Garanties reçues	4-4	131 892 609	121 165 220
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			131 892 609	121 165 220

ETAT DE RESULTAT
Arrêtée au 31 Décembre 2024
(Montants exprimés en Dinars)

Désignation	Notes	31-déc.-24	31-déc.-23
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
	-	164 585 232	137 461 683
PR01	Marges et revenus assimilés	132 155 583	109 103 991
PR02	Commissions en produits	29 923 928	26 016 768
PR03	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	2 196 334	2 167 242
PR04	Revenus du portefeuille d'investissement	309 387	173 682
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
	-	(71 704 776)	(62 853 889)
CH01	Marges encourus et charges assimilées	(69 788 229)	(60 992 601)
CH02	Commissions encourues	(1 916 547)	(1 861 288)
CH03	Perte sur portefeuille titres commercial et opérations financières	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE		92 880 456	74 607 794
PR05/CH04	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(17 057 124)	(13 550 193)
PR06/CH05	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(944 575)	(1 860 000)
PR07	Autres produits d'exploitation	120	120
CH06	Frais de personnel	(38 796 812)	(32 979 667)
CH07	Charges générales d'exploitation	(17 613 461)	(15 600 781)
CH08	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(4 950 715)	(4 901 256)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 517 889	5 716 017
PR08/CH09	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	691 127	2 135 052
CH011	Impôt sur les bénéfices	(4 138 192)	(307 856)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		10 070 824	7 543 213
PR09/CH010	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	(827 638)	(70 367)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 243 186	7 472 846
Modification comptable		-	-
RESULTAT NET APRES MODIFICATION		9 243 186	7 472 846

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Arrêtée au 31 Décembre 2024
(Montants exprimés en Dinars)

Désignation	31 déc 2024	31 déc 2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	6-1	
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)	163 029 093	135 731 369
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(72 359 106)	(57 901 043)
Financements et avances accordés / Remboursement financements et avances accordés à la clientèle	(243 704 216)	(207 424 934)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	256 988 879	155 329 493
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(42 928 885)	(37 304 475)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 031 920	(42 148 448)
Impôt sur le bénéfice	(4 965 830)	(378 222)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	61 091 855	(54 096 260)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	6-2	
Profits et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	(198 181)	246 088
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	(115 425)	1 860 000
Acquisition / cessions sur immobilisations	(9 190 477)	(8 253 208)
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(9 504 083)	(6 147 120)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6-3	
Rachat d'actions	359 508	-
Encaissement d'emprunt obligataire	-	50 000 000
Remboursement d'emprunt obligataire	(14 328 996)	(11 904 775)
Remboursement d'emprunts	(1 976 923)	(3 953 846)
Dividendes versés et autres distributions	-	-
Mouvements sur fond social et de retraite	1 071	900
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(15 945 340)	34 142 279
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	35 642 432	(26 101 101)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	104 921 109	131 022 210
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE	140 563 541	104 921 109

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2024

PRESENTATION DE LA BANQUE

« **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « **EL WIFAK Leasing** ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et a décidé la conversion de la société en une banque universelle et ce, sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie.

Notons que la société « **EL WIFAK LEASING** » a été créée le 28 Juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la banque est régie par la loi 2016-048.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2024 à la somme de 150.000.000 DT divisé en 30.000.000 actions de 5 DT chacune.

	Montant	En %
Actionnaires Tunisiens	104 995 560	70.00%
Actionnaires Etrangers	45 004 440	30.00%
	150 000 000	

La société « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **40%**.

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun.

I. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers de « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises.
- Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25) ;
- La norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41).

1- Créances sur la clientèle

1-1 Règle de présentation des créances sur la clientèle :

Les financements de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des profits décomptés d'avance et non encore échus.

Les financements à moyen et long terme sont présents au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des profits courus et non échus.

Les financements à moyen terme utilisés progressivement par tranche, sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les profits réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actifs correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances :

Les provisions sur engagement sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B- Actifs classés :

B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement du principal ou des profits entre 90 et 180 jours.
-

B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en profits entre 180 et 360 jours.

B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en profits au-delà de 360 jours.

La Banque procède à l'ajustement de la classification résultant de l'application systématique des critères quantitatifs, basés essentiellement sur le critère de l'ancienneté des impayés et/ou le nombre d'échéances impayées, et en procédant à des appréciations qualitatives tenant compte principalement de la situation intrinsèque de la relation.

La banque procède au provisionnement des créances classées B2, B3 et B4 conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire de la BCT n°91-24 par l'application de taux de provisionnement sur le risque net non couvert.

Le taux de provisionnement correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par ladite circulaire, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Le risque net correspond au montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et des garanties des banques et assurances, notamment la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) et l'assurance-crédit, ainsi que des garanties réelles titrées et expertisées.

Pour les financements IJARA, la banque prend en considération la valeur des biens donnés en IJARA comme garantie supplémentaire en sus de celles mentionnées ci-haut avec une décote définie comme suit :

- o Matériel standard : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 20% par année de location.
- o Matériel spécifique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 40% par année de location.
- o Matériel informatique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 60% par année de location.
- o Immeubles (terrain, construction...) : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location.

Pour les financements sous forme de remplacement, la décote est appliquée sur la valeur du matériel au moment du remplacement.

A- Les provisions collectives :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle qu'ajoutée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012 et modifiée par la circulaire 2025-01 du 29 janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade, allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par « WIFAK INTERNATIONAL BANK ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012 telle que modifiée par l'annexe III à la circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022 et la circulaire 2025-01 du 29 janvier 2025. Cette méthodologie prévoit :

i. Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par secteur d'activité :

Engagements sur les professionnels du secteur privé :

- Agriculture
- Industries mécaniques et électriques
- Oléifacteurs
- Industries agroalimentaires
- Industries pharmaceutiques
- Autres industries
- BTP
- Tourisme
- Agences de voyages
- Agences de location de voitures
- Promotion immobilière

- Exportateurs d'huile d'olive
- Commerce
- Santé
- Télécom et TIC
- Autres services

Contreparties publiques :

- Entreprises opérant dans des secteurs concurrentiels
- Autres organismes publics

Particuliers :

- Particuliers du secteur privé : crédits logements
- Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation
- Particuliers du secteur public : crédits logements
- Particuliers du secteur public : crédits à la consommation

- ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 5 derniers exercices
- iii. Majoration des taux de migrations historiques.
- iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances.

B- Les provisions additionnelles :

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4 ;

N : année d'arrêté des comptes ;

M : année de la dernière migration vers la classe 4 ;

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Et des provisions constituées.

2- Portefeuille titres

2.1 Présentation du portefeuille titres

Les titres sont présentés au bilan soit sous la rubrique portefeuille titres commercial soit sous la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

A- Portefeuille-titres commercial :

A1 : Titres de transaction

Il s'agit des titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par la Banque avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu variable

A2 : Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissements

Les titres présentés sous cette rubrique sont les titres que la Banque a la capacité et l'intention de conserver de façon durable, en principe jusqu'à leurs échéances, ainsi que les parts des revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

- Titres de participation

Présentant les actions et autres titres détenus par la Banque et qui sont destinés à une activité de portefeuille consistant à investir dans des titres pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante et s'exerçant sans intervention dans la gestion des entreprises dans lesquelles les titres sont détenus, ainsi que les parts de dividendes, dont le droit est établi, et non encore échus qui leur sont rattachés.

- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Il s'agit des actions et parts de capital détenues dans les entreprises filiales, les entreprises sur lesquelles la Banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint ainsi que les parts de dividendes, dont le droit est établi, et non encore échus qui leur sont rattachées.

2.2 Evaluation du portefeuille titres

a. *Date d'acquisition :*

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

b. *Date d'arrêté :*

- Titres de transaction

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

- Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. La juste valeur est la valeur probable de négociation, elle est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société. Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;

- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3 Comptabilisation des revenus du portefeuille titre :

Les dividendes sur titres à revenu variable détenus par la société sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice de titres.

3- **Prise en compte des produits**

Les commissions et les profits et produits assimilés sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les revenus provenant des contrats IJARA sont comptabilisés conformément à la norme comptable 41 relative aux contrats de location que la banque a adoptée depuis le 01 janvier 2008. Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la date d'arrêt des états financiers, il est procédé à une régularisation au titre des produits perçus d'avance.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement et des engagements par signature, sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les profits courus et non échus relatifs à des créances saines au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs à des créances classées au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés en déduction du poste « Créances sur la clientèle ». Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les produits non conformes aux percepts charaiques à l'instar des pénalités de retard facturés sur les clients récalcitrants ou les produits prohibés par le Comité Charaique de la banque, sont portés dans un compte de passif « Nafaa El aam ».

4- **Valeurs immobilisées**

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société, figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	33%
Construction	
<i>Agences</i>	5%
<i>Centre d'affaire et siège</i>	2%
Global Bancaire	10%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales, Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
DAB & GAB	20%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

5- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds.

6- Impôt sur les bénéfices

« WIFAK BANK » est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de 40%.

7- Taxe sur la valeur ajoutée

La banque est partiellement assujettie à la TVA. Les revenus provenant de l'activité IJARA sont soumis à la TVA alors que ceux provenant de l'activité MOURABAHA et des placements en sont exonérés.

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée, pour la partie déductible, au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

8- Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite, tel que stipulé par la convention collective du secteur financier, est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'années de travail dans la société.

9- Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellé en devises sont convertis en dinars sur la base de cours de change en compte et au comptant en vigueur au 31 décembre 2024. Les charges et les produits libellé en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2024.

10- Application de la loi 41/2024 (2^{ème} section de l'article 412-III (nouveau))

Suite à la parution de la loi n°41-2024 du 02 Août 2024 portant amendement du Code de Commerce, et en application des dispositions de l'article 412 ter, les Banques sont tenues de réduire le taux d'intérêt fixe, en le multipliant par un coefficient égal à 0.5, applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale est supérieure à sept ans, s'il s'avère que la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur dépasse 8% de l'encours du capital restant dû.

Il est à noter que la norme comptable tunisienne n°24 a été appliquée en vue de traduire les effets de cette mesure dans les états financiers. Ladite norme stipule que dans de telles situations, les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur portée dans un compte de régularisation et pris en compte en revenus conformément aux paragraphes 36 à 38 de la présente norme. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des profits perçus d'avance et non courus à la date d'arrêt des états financiers doit être soustrait de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

L'encours des financements concernés par cette disposition est de 72 693 Milliers de Dinars au 31 décembre 2024. En application desdites dispositions, l'effet de réduction du taux, objet des demandes éligibles reçues jusqu'au 31 décembre 2024 et s'élevant à 134 519 Dinars a été pris en compte en impactant le PNB à due concurrence. L'estimation de la minoration des profits contractuels à percevoir – en tenant compte de la totalité de la période de remboursement des profits en cours concernés par la loi n°41-2024 – serait de 17 247 Milliers de Dinars.

11- Faits saillants de la période

L'exercice 2024 s'est caractérisé par :

- L'obtention du prix « Elu Service Client de l'année 2025 de la catégorie banque islamique » ;
- Wifak Bank a remporté le trophée de la parité professionnelle homme-femme lors de la soirée de la journée internationale de la femme ;
- L'expansion du réseau de la banque de 4 nouvelles agences ;

I. NOTES EXPLICATIVES

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 déc 2024 à 130 942 179 DT contre 124 318 558 DT au 31 déc 2023 enregistrant ainsi une augmentation de 5%.

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Caisse en dinars et monnaies étrangères	22 106 415	13 781 959	8 324 456	60%
BCT, CCP et TGT	108 835 764	110 593 267	(1 757 503)	-2%
Provision sur incident de caisse	-	(56 668)	56 668	-100%
Total	130 942 179	124 318 558	6 623 621	5%

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements Bancaires et financiers totalisent 163 555 745 DT au 31 déc 2024 contre 156 644 120 DT au 31 déc 2023 enregistrant ainsi une hausse de 4 %

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Créances sur les établissements Bancaires	153 524 404	130 583 913	22 940 491	18%
Créances sur les établissements Financiers	10 031 341	26 060 207	(16 028 866)	-62%
Total	163 555 745	156 644 120	6 911 625	4%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit :

Description	Eligible au Refinancement BCT	Non Eligible au Refinancement BCT	Total
Créances sur les établissements Bancaires	-	153 524 404	153 524 404
Créances sur les établissements Financiers	-	10 031 341	10 031 341
Total	-	163 555 745	163 555 745

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire se présente comme suit :

Description	Matérialisé par des titres du marché interbancaire	Non matérialisé par des titres du marché interbancaire	Total
Créances sur les établissements Bancaires	-	153 524 404	153 524 404
Créances sur les établissements Financiers	-	10 031 341	10 031 341
Total créances sur les établissements financiers	-	163 555 745	163 555 745

Note 1.2.1 Créances sur les établissements Bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 153 524 404 DT au 31 déc 2024 et se détaille comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	11 013 042	12 389 406	(1 376 364)	-11%
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	#DIV/0!
Placements MOUDHARABA interbancaire	142 382 605	117 982 850	24 399 755	21%
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	128 757	211 657	(82 900)	-39%
Total créances sur les établissements bancaires	153 524 404	130 583 913	22 940 491	18%

Note 1.2.2 Créances sur les établissements Financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 10 031 341 DT au 31 déc 2024 et se détaille comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	-	-	-	#DIV/0!
Financements accordés aux établissements financiers	9 871 847	25 982 461	(16 110 614)	-62%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	159 494	77 746	81 748	105%
Total créances sur les établissements financiers	10 031 341	26 060 207	(16 028 866)	-62%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
Etablissements bancaires	142 511 362	-	-	-	11 013 042	153 524 404
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	-	11 013 042	11 013 042
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	-	-	-
Placements MOUDHARABA interbancaire	142 382 605	-	-	-	-	142 382 605
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	128 757	-	-	-	-	128 757
Etablissements financiers	3 228 432	3 014 079	3 788 830	-	-	10 031 341
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-	-	-
Financements accordés aux établissements financiers	3 068 938	3 014 079	3 788 830	-	-	9 871 847
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	159 494	-	-	-	-	159 494
Total	145 739 794	3 014 079	3 788 830	-	11 013 042	163 555 745

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Etablissements bancaires	-	-	-	153 524 404	153 524 404
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	11 013 042	11 013 042
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	-	-
Financements accordés aux établissements bancaires	-	-	-	142 382 605	142 382 605
Créances rattachées sur les financements accordés aux établissements bancaires	-	-	-	128 757	128 757
Etablissements financiers	-	-	-	10 031 341	10 031 341
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-	-
Financements accordés aux établissements financiers	-	-	-	9 871 847	9 871 847
Créances rattachées sur les avoirs et les financements accordés aux établissements financiers	-	-	-	159 494	159 494
Total	-	-	-	163 555 745	163 555 745

Note 1.3: Créances sur la clientèle

Les financements à la clientèle ont passé de 995 896 901 DT au 31 déc 2023 à 1 220 356 409 DT au 31 déc 2024 enregistrant ainsi une augmentation de 23 %.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Kardh Hassan	14 300 966	6 093 165	8 207 801	135%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (1)	1 206 055 443	989 803 736	216 251 707	22%
Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars	1 181 565 701	971 551 875	210 013 826	22%
Financement Mourabaha	782 032 495	656 469 287	125 563 208	19%
Financement Ijara	459 869 389	376 139 578	83 729 811	22%
Wakala Bel Istithmar	20 268 419	3 448 609	16 819 810	488%
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	(72 420 987)	(56 940 550)	(15 480 437)	27%
Profits réservés sur créances	(8 183 615)	(7 565 049)	(618 566)	8%
Portefeuille sur ressources ordinaires en devises	24 489 742	18 251 861	6 237 881	34%
Total	1 220 356 409	995 896 901	224 459 508	23%

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle, se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Kardh Hassan	-	-	14 300 966	14 300 966
Autres concours à la clientèle	-	-	1 206 055 443	1 206 055 443
Total	-	-	1 220 356 409	1 220 356 409

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans maturité	Total
Kardh Hassan					14 300 966	14 300 966
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	300 642 660	402 028 132	510 220 910	73 768 343	- 80 604 602	1 206 055 443
Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars	296 437 667	381 743 383	510 220 910	73 768 343	- 80 604 602	1 181 565 701
Financement Mourabaha (encours et impayés)	211 921 168	272 280 228	240 036 756	57 794 343		782 032 495
Financement Ijara (encours et impayés)	80 529 389	93 299 000	270 067 000	15 974 000		459 869 389
Wakala Bel Istithmar (encours et impayés)	3 987 110	16 164 155	117 154			20 268 419
Provisions sur créances douteuses et litigieuses					- 72 420 987	- 72 420 987
Profits réservés sur créances					- 8 183 615	- 8 183 615
Portefeuille sur ressources ordinaires en devises	4 204 993	20 284 749				24 489 742
Total	300 642 660	402 028 132	510 220 910	73 768 343	- 66 303 636	1 220 356 409

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit :

Description	Eligible au refinancement BCT	Non éligible au refinancement BCT	31 décembre 2024
Kardh Hassan	-	14 300 966	14 300 966
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	508 107 980	697 947 463	1 206 055 443
Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars	508 107 980	673 457 721	1 181 565 701
Financement Mourabaha (encours et impayés)	357 947 663	424 084 832	782 032 495
Financement Ijara (encours et impayés)	150 160 317	309 709 072	459 869 389
Wakala Bel Istithmar (encours et impayés)	-	20 268 419	20 268 419
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	-	(72 420 987)	(72 420 987)
Profits réservés sur créances	-	(8 183 615)	(8 183 615)
Portefeuille sur ressources ordinaires en devises	-	24 489 742	24 489 742
Total	508 107 980	712 248 429	1 220 356 409

Le détail des autres concours à la clientèle sur les ressources ordinaires se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	1 181 565 700	971 551 875	210 013 825	22%
Portefeuille Ijara*	459 869 388	376 139 578	83 729 810	22%
Encours financiers	417 099 162	334 677 436	82 421 726	25%
Impayés et autres facturations	44 723 657	43 027 922	1 695 735	4%
Produits rattachés aux Financements Ijara	(1 953 431)	(1 565 780)	(387 651)	25%
Portefeuille Mourabaha*	782 032 495	656 469 287	125 563 208	19%
Mourabaha Court terme	422 995 563	333 755 153	89 240 410	27%
Encours financiers	386 621 065	303 404 754	83 216 311	27%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Court Terme	3 849 661	2 581 502	1 268 159	49%
Impayés sur Financement Mourabaha Court Terme	32 524 837	27 768 897	4 755 940	17%
Mourabaha Moyen terme	301 258 154	270 145 832	31 112 322	12%
Encours financiers	288 248 643	260 708 035	27 540 608	11%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Moyen Terme	5 292 754	3 573 715	1 719 039	48%
Impayés sur Financement Mourabaha Moyen Terme	7 716 757	5 864 082	1 852 675	32%
Mourabaha Long terme	57 778 778	52 568 302	5 210 476	10%
Encours financiers	56 570 216	50 322 794	6 247 422	12%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Long Terme	772 501	1 125 218	(352 717)	-31%
Impayés sur Financement Mourabaha Long Terme	436 061	1 120 290	(684 229)	-61%
Wakala Bel Istithmar	20 268 419	3 448 609	16 819 810	488%
Encours financiers	20 009 249	3 423 586	16 585 663	484%
Produits à recevoir sur Wakala Bel Istithmar	94 760	25 023	69 737	279%
Impayés sur Wakala Bel Istithmar	164 410	-	164 410	#DIV/0!
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	(72 420 987)	(56 940 550)	(15 480 437)	27%
Profits réservés sur créances	(8 183 615)	(7 565 049)	(618 566)	8%
Autres concours à la clientèle en devises	24 489 743	18 251 861	6 237 882	34%
Encours financiers	24 200 696	17 820 952	6 379 744	36%
Produits à recevoir	289 047	430 909	(141 862)	-33%
Total	1 206 055 443	989 803 736	216 251 707	22%

Les encours financiers des financements IJARA relatifs au 31 déc 2024, présentent un solde de 417 099 162 DT contre 334 677 436 DT au 31 déc 2023.

Description	Financement	Capital amorti	Encours financier
Solde 31-12-2023	1 638 953 808	1 304 276 372	334 677 436
Capital Amorti des anciens contrats	-	99 399 891	- 99 399 891
Ajouts de la période	240 780 686	45 554 930	195 225 756
Investissement	238 672 580	45 099 069	193 573 511
Relocation	2 108 106	455 861	1 652 245
Retraits de la période	83 554 111	70 149 972	13 404 139
Cession de la valeur Résiduelle	46 750 467	46 747 907	2 560
Cession anticipée	17 021 169	12 113 871	4 907 298
Transferts (Cession)	14 345 102	8 040 560	6 304 542
Relocation	5 036 656	2 906 769	2 129 887
Carence	400 717	340 865	59 852
Solde 31-12-2024	1 796 180 383	1 379 081 221	417 099 162

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Paiements minimaux sur contrats actifs (1)	517 286 815	408 415 544	108 871 271	27%
A recevoir dans moins d'un an	171 264 880	140 149 227	31 115 653	22%
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	328 691 609	254 705 644	73 985 965	29%
A recevoir dans plus de 5 ans	17 330 326	13 560 673	3 769 653	28%
Produits financiers non acquis (2)	104 879 767	81 753 516	23 126 251	28%
A recevoir dans moins d'un an	45 446 602	35 874 627	9 571 975	27%
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	58 077 435	44 718 194	13 359 241	30%
A recevoir dans plus de 5 ans	1 355 730	1 160 695	195 035	17%
Encours contrats actifs (3)= (1) - (2)	412 407 048	326 662 028	85 745 020	26%
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	4 692 114	8 015 408	-3 323 294	-41%
Total	417 099 162	334 677 436	82 421 726	25%

Le stock des provisions et profits réservés au 31 Décembre 2024, se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	(72 420 987)	(56 940 550)	(15 480 437)	27%
Provision individuelles	(40 270 680)	(33 349 198)	(6 921 482)	21%
Provisions collectives	(25 616 683)	(20 282 367)	(5 334 316)	26%
Provisions additionnelles	(6 533 624)	(3 308 985)	(3 224 639)	97%
Total provisions sur créances	(72 420 987)	(56 940 550)	(15 480 437)	27%
Profits réservés	(8 183 615)	(7 565 049)	(618 566)	8%
Total profits réservés	(8 183 615)	(7 565 049)	(618 566)	8%
Total général des provisions et profits réservés	(80 604 602)	(64 505 599)	(16 099 003)	25%

Les mouvements des provisions au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Provisions au 31/12/N-1	(56 940 550)	(45 178 861)	(11 761 689)	26%
Dotation de l'exercice	(20 800 847)	(17 443 191)	(3 357 656)	19%
Reprise de l'exercice	5 320 410	5 681 502	(361 092)	-6%
Total provisions	(72 420 987)	(56 940 550)	(15 480 437)	27%

Le détail des profits réservés se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Total classe 2,3, 4 et 5	104 596 993	101 680 837	2 916 156	3%
Profits réservés au 31/12/N-1	(7 565 049)	(6 440 370)	(1 124 679)	17%
Dotation aux profits réservés	(2 416 118)	(2 982 645)	566 527	-19%
Reprise profits réservés de l'exercice	1 797 552	1 857 966	(60 414)	-3%
Total des profits réservés au 31/12/N	(8 183 615)	(7 565 049)	(618 566)	8%

ANALYSE PAR CLASSE

	A	B1	B2	B3	B4	B5	TOTAL	TOTAL
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	Contentieux	au 31-12-24	au 31-12-23
Encours en principal	930 040 624	254 107 309	2 979 503	10 236 925	7 667 971	6 195 028	1 211 227 360	990 965 669
Impayés	55 142	19 317 582	1 472 743	7 645 741	13 383 593	38 163 749	80 038 550	71 843 665
Autres débits	321 588	778 330	130 755	241 353	1 358 199	7 054 935	9 885 160	9 778 150
Règlements non affectés	(1 547 513)	(225 059)	(54 093)	(26 190)	(660 543)	(120 538)	(2 633 936)	(3 316 451)
Produits à recevoir MOURABAHA	6 120 846	275 875	0	0	0	103	6 396 824	4 804 032
Produits perçus d'avance IJARA	(541 232)	(337 442)	(3 432)	(10 781)	(13 020)	(10 776)	(916 683)	(1 101 086)
Débits de compte	1 306 281	832 654	529 191	896 135	3 776 701	829 472	8 170 434	6 084 006
ENGAGEMENTS BILANTIELS	935 755 736	274 749 249	5 054 667	18 983 183	25 512 901	52 111 973	1 312 167 709	1 079 057 985
ENGAGEMENTS HORS BILAN	289 413 447	39 716 970	761 249	734 190	142 236	1 296 596	332 064 688	249 458 666
TOTAL ENGAGEMENTS CLIENTELE	1 225 169 183	314 466 219	5 815 916	19 717 373	25 655 137	53 408 569	1 644 232 397	1 328 516 651
TOTAL ENGAGEMENTS Bqs & Ets Fin	9 871 847	0	0	0	0	0	9 871 847	25 982 461
TOTAL ENGAGEMENTS CUMULES	1 235 041 030	314 466 219	5 815 916	19 717 373	25 655 137	53 408 569	1 654 104 244	1 354 499 112
<i>Dont Créances Classées</i>			5 815 916	19 717 373	25 655 137	53 408 568	104 596 994	101 680 837
Agios réservés	-	-	(160 820)	(1 177 593)	(1 992 060)	(4 853 143)	(8 183 616)	(7 565 049)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	(480 476)	(3 599 311)	(11 482 620)	(24 708 272)	(40 270 679)	(33 349 199)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	0	0	0	0	0	0
Provision additionnelle 2013-21	-	-	0	0	(890 611)	(5 643 013)	(6 533 624)	(3 308 985)
Provisions collectives	(25 616 683)	-	-	-	0	0	(25 616 683)	(20 282 367)
TOTAL DE LA COUVERTURE ENGAGEMENTS NETS	1 199 552 500	314 466 219	5 174 620	14 940 469	11 289 846	18 204 141	1 563 627 795	1 264 011 051
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) - Tous engagements confondus			0,35%	1,19%	1,55%	3,23%		7,51%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			11,03%	24,23%	55,99%	65,92%		43,26%

Note 1.4 : Portefeuille-titres commercial

Le portefeuille titre commercial se compose principalement des actions cotées détenues à des fins de transaction et dont le montant s'élève à 49 088 DT au 31 déc 2024. Le détail des titres de transactions détenus par la Banque à cette date se présente comme suit :

Description	31-déc-24	31-déc-23	Variation	%
Titres de transaction	49 088	41 691	7 397	18%
Titres cotés	49 088	41 691	7 397	18%
Titres Ami	19 995	15 424	4 571	30%
Titres Unimed	13 119	13 763	- 644	-5%
Titres SAH	15 974	12 504	3 470	28%
Titres non cotés	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-
Total	49 088	41 691	7 397	18%

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Description	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Titres de transaction	-	-	-	-	49 088	49 088
Titres cotés	-	-	-	-	49 088	49 088
Titres Ami	-	-	-	-	19 995	19 995
Titres Unimed	-	-	-	-	13 119	13 119
Titres SAH	-	-	-	-	15 974	15 974
Titres non cotés	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	49 088	49 088

Note 1.5 : Portefeuille-titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31 déc 2024 un solde de 43 506 895 DT contre 43 193 289 DT au 31 déc 2023 enregistrant ainsi une augmentation de 1%.

Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Titres d'investissement (1)	9 947 009	8 011 814	1 935 195	24%
Titres de participation (2)	53 920	55 509	(1 589)	-3%
Parts dans les entreprises liées (3)	33 505 966	33 505 966	-	0%
Titres participatifs	-	1 620 000	(1 620 000)	-100%
Total	43 506 895	43 193 289	313 606	1%

La ventilation des titres selon qu'ils sont cotés ou non se présente comme suit :

Description	Titres cotés	Titres non cotés	Total
Titres d'investissement (1)	1 048 088	8 898 921	9 947 009
Titres de participation (2)	-	53 920	53 920
Parts dans les entreprises liées (3)	-	33 505 966	33 505 966
Titres participatifs	-	-	-
Total	1 048 088	42 458 807	43 506 895

1.5.1 Titres d'investissement

Le détail comparatif relatif aux titres d'investissement entre 31 Décembre 2024 et 31 Décembre 2023 se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Fonds Gérés	9 947 009	8 011 814	1 935 195	24%
Fonds Gérés Sodis Sicar	490 000	490 000	-	0%
Fonds Gérés Sodis Sicar 2003	154 000	154 000	-	0%
Fonds Gérés Sodis Sicar 2004	102 000	102 000	-	0%
Fonds Gérés Sodis Sicar 2005	234 000	234 000	-	0%
Provisions sur fonds gérés Sodis Sicar	(490 000)	(437 423)	(52 577)	12%
Fonds Gérés Wifak Sicar	13 692 659	11 012 659	2 680 000	24%
Fonds Gérés Wifak Sicar 2012	701 003	701 003	-	0%
Fonds Gérés Wifak Sicar 2013	250 253	250 253	-	0%
Fonds Gérés Wifak Sicar 2014	839 725	839 725	-	0%
Fonds Gérés Wifak Sicar 2015	960 001	960 001	-	0%
Fonds Gérés Wifak Sicar 2016	3 761 677	3 761 677	-	0%
Fonds Gérés Wifak Sicar 2017	4 500 000	3 761 677	738 323	20%
Fonds Gérés Wifak Sicar 2023	2 680 000	4 500 000	(1 820 000)	-40%
Provisions sur fonds gérés Wifak Sicar	(3 997 514)	(3 107 105)	(890 409)	29%
Revenus des fonds gérés	251 864	53 683	198 181	369%
Revenus sur les Fonds Gérés	251 864	53 683	198 181	369%
Titres d'investissement hors Fonds gérés	-	-	-	-
Montants bruts	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Total	9 947 009	8 011 814	1 935 195	24%

Note sur le détail des fonds gérés :

Le détail des fonds gérés au 31 Déc 2024 se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	Méthode d'évaluation
SOTEMAIL	464 428	Selon le cours moyen boursier du dernier mois de clôture
SOMOCER	480 000	Selon le cours moyen boursier du dernier mois de clôture
OFFICE PLAST	711 404	Selon le cours moyen boursier du dernier mois de clôture
CERAMIQUES DU SUD	470 000	Selon la valeur d'usage
SEFRIM	250 000	Selon la valeur d'usage
EL BANNA	3 500 000	Selon la valeur d'usage
ROYAL OLIVE OIL	300 000	Selon la valeur d'usage
CCT	1 171 236	Selon la valeur d'usage
TAIMET	1 850 000	Selon la valeur d'usage
Compte WIB non utilisé	4 495 591	Selon la valeur d'usage
SERPSUD	60 000	Selon la valeur d'usage
MEDFOOD	150 000	Selon la valeur d'usage
ERRYADA IMMOBILIERE	40 000	Selon la valeur d'usage
CERAMIQUES DU SUD	240 000	Selon la valeur d'usage
Total	14 182 659	

Les titres non cotés sont évalués selon la valeur d'usage.

Les titres cotés sont évalués selon le cours moyen du dernier mois d'arrêté.

1.5.2 Titres de participation

Le détail relatif à cette sous- rubrique se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Titres de participation	169 453	169 453	0	0%
Provisions sur titres de participation	(115 533)	(113 944)	(1 589)	1%
Total	53 920	55 509	(1 589)	-3%

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Titre	% de détention	Valeurs comptables	Provisions
SIBTEL	0,62%	69 353	(15 533)
Med Food SA	3,33%	100 000	(100 000)
Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers	0,00%	100	-
Total		169 453	(115 533)

1.5.3 Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Parts dans les entreprises liées (*)	33 505 966	33 505 966	-	0%
Total	33 505 966	33 505 966	0	0%

(*) Ce compte se détaille comme suit :

Titre	Sège social	% de détention	Capitaux propres au 31 décembre 2024	Résultat au 31 décembre 2024
Wifak Sicar	Immeuble Ines, Bloc B, 3ème étage, Centre Urbain Nord - Tunis	97,83%	1 920 188	(16 430)
ATTAKAFULIA	15, rue de Jérusalem 1002 Tunis Belvédère	95,90%	33 336 545	1 022 150

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31 déc 2024 un solde de 60 510 597 DT contre un solde de 56 270 835 DT au 31 déc 2023 enregistrant ainsi une hausse de 8%.

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Immobilisations incorporelles	3 705 166	4 153 307	-448 141	-11%
Immobilisations incorporelles	11 604 279	10 445 826	1 158 453	11%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(7 899 113)	(6 292 519)	(1 606 594)	26%
Immobilisations corporelles	56 444 207	51 402 630	5 041 577	10%
Immobilisations corporelles	82 804 294	74 669 390	8 134 904	11%
Amortissement des immobilisations corporelles	(26 360 087)	(23 266 760)	(3 093 327)	13%
Immobilisations encours	515 019	714 898	-199 879	-28%
Immobilisations encours	515 019	714 898	-199 879	-28%
Provisions sur immobilisations	(153 795)	-	(153 795)	-
Total	60 510 597	56 270 835	4 239 762	8%

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2024 (Exprimé en dinars)

Description	Valeur brute N-1	Acquisitions	Cessions et transferts	Valeur brute N	Amortissements cumulés N-1	Dotations / reprises sur cessions	Amortissements cumulés N	VCN
1) Immobilisations Incorporelles	10 445 825	1 158 454	-	11 604 279	(6 292 521)	(1 606 592)	(7 899 113)	3 705 166
* Licence	3 790 154	1 158 454	-	4 948 608	(2 304 909)	(944 151)	(3 249 060)	1 699 548
* Logiciels	6 648 470	-	-	6 648 470	(3 980 411)	(662 441)	(4 642 852)	2 005 618
* Site web	7 201	-	-	7 201	(7 201)	-	(7 201)	0
* Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	0
2) Immobilisations Corporelles	74 669 391	8 231 903	(97 000)	82 804 294	(23 266 758)	(3 093 329)	(26 360 087)	56 444 207
Immobilisations d'exploitation	61 477 326	955 466	-	62 432 792	(13 290 111)	(2 309 657)	(15 599 768)	46 833 024
* Terrains d'exploitation	14 728 087	14 080	-	14 742 167	-	-	-	14 742 167
* Bâtiments	30 916 797	-	-	30 916 797	(5 070 304)	(700 911)	(5 771 215)	25 145 582
* Aménagements de bâtiments	15 832 442	941 386	-	16 773 828	(8 219 807)	(1 608 746)	(9 828 553)	6 945 275
Mobiliers et Matériel de Bureau	1 875 612	129 573	-	2 005 185	(1 126 451)	(180 299)	(1 306 750)	698 435
Matériels de Transport	1 703 488	-	(97 000)	1 606 488	(1 119 534)	(90 621)	(1 210 155)	396 333
Matériels Informatique	8 286 430	1 364 435	-	9 650 865	(6 762 115)	(437 059)	(7 199 174)	2 451 691
Machines DAB et GAB	1 145 589	199 458	-	1 345 047	(967 565)	(75 693)	(1 043 258)	301 789
Coffres Forts	179 964	14 151	-	194 115	-	-	-	194 115
Autres Immobilisations	982	5 568 820	-	5 569 802	(982)	-	(982)	5 568 820
3) Immobilisation en cours	714 898	-	(199 879)	515 019	-	-	-	515 019
Immobilisations corporelles en cours	714 898	-	(199 879)	515 019	-	-	-	515 019
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-	0
Provisions sur immobilisations	-	-	-	-	-	(153 795)	(153 795)	(153 795)
TOTAUX	85 830 114	9 390 357	(296 879)	94 923 592	(29 559 279)	(4 853 716)	(34 412 995)	60 510 597

Les immobilisations corporelles en cours accusent au 31/12/2024 un solde de 515 019 Dinars qui se détaille comme suit :

Description	Valeur Brute 31/12/2023	Acquisition / Reclassement 2024	Valeur Brute 31/12/2024
Constructions en cours	-	-	-
Agencements et aménagements en cours	336 218	(199 879)	136 339

Matériel informatique en cours	378 680	-	378 680
Total	714 898	(199 879)	515 019

Le site Web est évalué selon le coût d'acquisition, d'une valeur de 7 201 DT.

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31 déc 2024 un montant de 106 086 529 DT contre un montant de 85 161 362 DT au 31 déc 2023 se détaillant comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	15 227 322	15 462 141	(234 819)	-2%
<i>Comptes d'attente</i>	<i>15 126 362</i>	<i>15 388 534</i>	<i>(262 172)</i>	<i>-2%</i>
Comptes d'attente de la salle de marché	7 214	(113 757)	120 971	-106%
Comptes d'attente de la compensation	15 119 148	15 502 291	(383 143)	-2%
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>100 960</i>	<i>73 607</i>	<i>27 353</i>	<i>37%</i>
Autres	92 727 592	71 339 923	21 387 669	30%
Stock de matière, fourniture et timbres	174 040	212 594	(38 554)	-18%
Cartes et imprimés en stock	174 040	212 594	(38 554)	-18%
<i>Matériels en stock (Murabaha et Ijara)</i>	<i>40 235 178</i>	<i>19 121 136</i>	<i>21 114 042</i>	<i>110%</i>
<i>Etat, impôts et taxes</i>	<i>1 334 634</i>	<i>5 157 050</i>	<i>(3 822 416)</i>	<i>-74%</i>
<i>Dépôts et cautionnements</i>	<i>1 094 992</i>	<i>927 845</i>	<i>167 147</i>	<i>18%</i>
<i>Opérations avec le personnel</i>	<i>21 762 452</i>	<i>17 735 922</i>	<i>4 026 530</i>	<i>23%</i>
<i>Autres créances sur l'Etat</i>	<i>14 607 262</i>	<i>21 643 289</i>	<i>(7 036 027)</i>	<i>-33%</i>
<i>Débiteurs divers</i>	<i>9 585 036</i>	<i>4 412 221</i>	<i>5 172 815</i>	<i>117%</i>
<i>Autres</i>	<i>3 933 998</i>	<i>2 129 866</i>	<i>1 804 132</i>	<i>85%</i>
Total brut	107 954 914	86 802 064	21 152 850	24%
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs</i>	<i>(1 868 385)</i>	<i>(1 640 702)</i>	<i>(227 683)</i>	<i>14%</i>
Total net	106 086 529	85 161 362	20 925 167	25%

Les provisions sur les autres actifs se détaillent comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Provisions sur Dépôts et Cautionnements	(821 229)	(821 229)	-	0%
Provisions sur Fonds Sociaux Accordé aux Personnels	(75 237)	(20 231)	(55 006)	272%
Provisions sur créance D'exploitation Non Bancaires	(478 039)	(478 039)	-	0%
Autres provisions	(493 880)	(321 203)	(172 677)	54%
Total	(1 868 385)	(1 640 702)	(227 683)	14%

Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie & C.C.P

L'encours de la rubrique Banque Centrale de Tunisie & CCP présente un solde de 115 181 796 DT au 31 déc 2024 contre un solde de 115 129 535 DT au 31 déc 2023 se détaillant comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Compte Ordinaire chez BCT	-	-	-	#DIV/0!
Wakala Bel Istithmar auprès de la BCT	115 000 000	115 000 000	-	0%
Dette rattachée sur wakala bel Istithmar auprès de la BCT	181 796	129 535	52 261	40%
Total	115 181 796	115 129 535	52 261	0%

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31 déc 2024 un montant de 38 801 674 DT contre un montant de 60 953 724 DT au 31 déc 2023 enregistrant ainsi une diminution de 36%

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	35 104 197	43 022 621	(7 918 424)	-18%
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	3 697 477	17 931 103	(14 233 626)	-79%
Total	38 801 674	60 953 724	(22 152 050)	-36%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon qu'ils soient matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire.

Description	Matérialisé par des titres du marché interbancaire	Non matérialisé par des titres du marché interbancaire	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	35 104 197	35 104 197
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	3 697 477	3 697 477
Total	-	38 801 674	38 801 674

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires, se détaillent comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	96 287	1 776 348	(1 680 061)	-95%
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	35 007 910	41 246 273	(6 238 363)	-15%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	35 104 197	43 022 621	(7 918 424)	-18%

Les dépôts et avoirs des établissements financiers, se détaillent comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Avoirs des Etablissements Financiers	3 697 477	17 931 103	(14 233 626)	-79%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 697 477	17 931 103	(14 233 626)	-79%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	35 104 197	-	-	-	35 104 197
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	96 287	-	-	-	96 287
Moudharaba sur les établissements bancaires en dinars	35 000 000	-	-	-	35 000 000
Moudharaba sur les établissements bancaires en devises	-	-	-	-	-
Dettes rattachées sur les ressources provenant des établissements bancaires	7 910	-	-	-	7 910
Etablissements financiers	3 697 477	-	-	-	3 697 477
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	3 697 477	-	-	-	3 697 477
Total	38 801 674	-	-	-	38 801 674

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation, se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	-	-	35 104 197	35 104 197
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	-	3 697 477	3 697 477
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	-	38 801 674	38 801 674

Note 2.3: Dépôts de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31 déc 2024 un solde de 1 160 702 207 DT contre un montant de 903 800 834 DT au 31 déc 2023 et se décomposent comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Dépôts à vue	304 550 765	292 266 859	12 283 906	4%
Dépôts à vue	304 550 630	290 624 682	13 925 948	5%
Dettes rattachées sur dépôts à vue	135	1 642 177	(1 642 042)	-100%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	856 151 442	611 533 975	244 617 467	40%
Tawfir	365 346 458	279 878 506	85 467 952	31%
Tawfir	365 023 162	279 573 650	85 449 512	31%
Dettes rattachées sur tawfir	323 296	304 856	18 440	6%
Istithmar	413 533 368	256 020 357	157 513 011	62%
Istithmar en dinars	390 129 997	238 625 298	151 504 699	63%
Dettes rattachées sur istithmar en dinars	7 388 159	5 983 127	1 405 032	23%
Istithmar en devises	15 721 617	11 249 401	4 472 216	40%
Dettes rattachées sur istithmar en devises	293 595	162 531	131 064	81%
Autres sommes dues à la clientèle	77 271 616	75 635 112	1 636 504	2%
Total	1 160 702 207	903 800 834	256 901 373	28%

Le détail des autres sommes dues à clientèle se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Autres provisions constituées par la clientèle	62 903 098	57 588 290	5 314 808	9%
Comptes indisponibles	3 265 242	5 094 824	(1 829 582)	-36%
Réserve de Stabilisation de Profit (PER)	1 205 457	771 985	433 472	56%
Réserve pour Risque d'Investissement (IRR)	333 978	185 452	148 526	80%
Autres comptes	9 563 841	11 994 561	(2 430 720)	-20%
Total	77 271 616	75 635 112	1 636 504	2%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle, se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans maturité	Total
Dépôts à vue	304 550 630	-	-	-	-	304 550 630
Tawfir	365 023 162	-	-	-	-	365 023 162
Istithmar	25 990 788	363 543 656	16 317 170	-	-	405 851 614
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	-	77 271 616	77 271 616
Dettes rattachées	8 005 185	-	-	-	-	8 005 185
Total	703 569 765	363 543 656	16 317 170	-	77 271 616	1 160 702 207

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la nature de la relation, se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts à vue	17 215 450	-	-	287 335 180	304 550 630
Tawfir	-	-	-	365 023 162	365 023 162
Istithmar	19 250 000	-	-	386 601 614	405 851 614
Autres sommes dues à la clientèle	80 140	-	-	77 191 476	77 271 616
Dettes rattachées	-	-	-	8 005 185	8 005 185
	36 545 590	-	-	1 124 156 617	1 160 702 207

Note 2.4: Dettes de financement et ressources spéciales

Au 31 déc 2024, le solde de cette rubrique s'élève à 84 673 615 DT contre un montant de 101 546 358 DT au 31 déc 2023 et se détaille comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Emprunts Matérialisés (1)	-	2 003 461	(2 003 461)	-100%
Ressources Spéciales	-	-	-	#DIV/0!
Emprunts obligataires « conformes aux principes de la finance islamique » (2)	84 673 615	99 542 897	(14 869 282)	-15%
Total	84 673 615	101 546 358	(16 872 743)	-17%

① Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Emprunts Matérialisés	-	1 976 923	(1 976 923)	-100%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	-	26 538	(26 538)	-100%
Total	-	2 003 461	(2 003 461)	-100%

② Le Solde des emprunts obligataires se subdivise comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Emprunts obligataires « conformes aux principes de la finance islamique »	79 186 650	93 515 646	(14 328 996)	-15%
Dettes rattachées sur emprunt obligataires	5 486 965	6 027 251	(540 286)	-9%
Total	84 673 615	99 542 897	(14 869 282)	-15%

La ventilation des dettes de financement et ressources spéciales par nature de la relation, se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts Matérialisés	-	-	-	-	-
Ressources Spéciales	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires « conformes aux principes de la finance islamique »	33 484 634	-	-	51 188 981	84 673 615
Total	33 484 634	-	-	51 188 981	84 673 615

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts Matérialisés	-	-	-	-	-
Ressources Spéciales	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires « conformes aux principes de la finance islamique »	8 630 965	12 375 295	55 997 355	7 670 000	84 673 615
Total	8 630 965	12 375 295	55 997 355	7 670 000	84 673 615

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31 déc 2024 et au 31 déc 2023 :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	3 723 705	3 718 614	5 091	0%
Provisions pour passifs et charges	3 723 705	3 718 614	5 091	0%
Comptes d'attente et de régularisation	144 571 141	108 705 274	35 865 867	33%
<i>Comptes d'attente</i>	36 711 328	26 865 384	9 845 944	37%
<i>Comptes de régularisation</i>	13 505 563	12 867 100	638 463	5%
<i>Créditeurs divers</i>	83 036 621	60 917 633	22 118 988	36%
Fournisseurs	78 589 671	57 277 610	21 312 061	37%
Dépôts du personnel	1 158 037	1 263 580	(105 543)	-8%
Prestataire de services	3 288 913	2 376 443	912 470	38%
<i>Etat, impôts et taxes</i>	9 404 335	6 534 060	2 870 275	44%
<i>Autres</i>	1 913 294	1 521 097	392 197	26%
Total Autres passifs	148 294 846	112 423 888	35 870 958	32%

* Le détail des provisions pour passifs et charges se détaille comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Provision pour congés payés	2 483 575	2 741 465	(257 890)	-9%
Provision pour litige	224 149	224 149	-	0%
Provision pour risques divers	1 015 981	753 000	262 981	35%
Total	3 723 705	3 718 614	5 091	0%

Notes 3- Capitaux propres

Le capital social est fixé à la somme de 150 000 000 DT divisé en 30 000 000 actions nominatives de 5 DT chacune souscrites et libérées intégralement en numéraires. Les actions formant le capital social sont toutes de même nature.

WIFAK INTERNATIONAL BANK dispose de 47 728 actions propres pour un coût total de 335 155 DT.

Au 31 déc 2024, les capitaux propres de « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » ont atteint 177 353 304 DT contre 167 672 417 DT au 31 déc 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 6%.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Complément d'apport	Réserve légale	Réserve statutaire	Réserves facultatives	Autres Réserves	Actions Propres	Réserve pour fonds spécial	Titres assimilés à des capitaux propres	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres N-1	150 000 000	-	1 867 419	30 000	1 615 000	17 030 000	(694 663)	678 011	15 437 000	(25 763 196)	-	7 472 846	167 672 417
Affectation résultat 2023										7 472 846	-	(7 472 846)	-
Variation de la période		77 122				2 680 000	359 508	1 071		(2 680 000)			437 701
Résultat de la période.												9 243 186	9 243 186
Capitaux Propres au 31 déc 2024	150 000 000	77 122	1 867 419	30 000	1 615 000	19 710 000	(335 155)	679 082	15 437 000	(20 970 350)	-	9 243 186	177 353 304

La ventilation du fonds social selon qu'il soit remboursable ou non remboursable est la suivante :

Rubriques	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Fonds social remboursable	679 082	678 011	1 071	0%
Total	679 082	678 011	1 071	0%

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements Hors Bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 76 103 806 DT contre 48 060 825 DT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Cautions (1)	72 398 089	47 400 172	24 997 917	53%
Avals (2)	3 705 717	660 653	3 045 064	461%
Total	76 103 806	48 060 825	28 042 981	58%

(1) L'encours des cautions se détaille, au 31 déc 2024, comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Cautions en faveur des banques	-	-	-	#DIV/0!
Cautions en faveur des établissements financiers	-	-	-	#DIV/0!
Cautions en faveur de la clientèle	72 398 089	47 400 172	24 997 917	53%
Total	72 398 089	47 400 172	24 997 917	53%

La ventilation des cautions par nature de relation, se présente comme suit :

Rubriques	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	-	-	-
Cautions en faveur des établissements financiers	-	-	-	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	63 585	-	-	72 334 504	72 398 089
Total	63 585	-	-	72 334 504	72 398 089

(2) L'encours des avals se détaille, au 31 déc 2024, comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	3 705 717	660 653	3 045 064	461%
Total	3 705 717	660 653	3 045 064	461%

La ventilation des avals par nature de la relation :

Rubriques	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Avals en faveur de la clientèle	-	-	-	3 705 717	3 705 717
Total	-	-	-	3 705 717	3 705 717

Note 4.2: Crédits documentaires islamiques

Les crédits documentaires islamiques présentent un solde de 23 177 899 DT au 31 déc 2024 se détaillant comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Crédits documentaires islamiques Import	23 177 899	20 725 972	2 451 927	12%
Total	23 177 899	20 725 972	2 451 927	12%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires islamiques selon la nature de la relation se détaille comme suit :

Rubriques	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Crédits documentaires islamiques Import	-	-	-	23 177 899	23 177 899
Total	-	-	-	23 177 899	23 177 899

Note 4.3: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent, au 31 déc 2024 à 232 782 983 DT contre 180 769 794 DT au 31 déc 2023 enregistrant ainsi une augmentation de 29% et se détaillent comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Engagements de financement donnés	232 782 983	180 769 794	52 013 189	29%
Financements à la clientèle confirmés et non encore débloqués	232 782 983	180 769 794	52 013 189	29%
Financements à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle	232 782 983	180 769 794	52 013 189	29%
Financements à la clientèle confirmés et non encore débloqués MOURABHA	172 597 549	165 810 028	6 787 521	4%
Financements à la clientèle confirmés et non encore débloqués IJARA	60 185 434	14 959 766	45 225 668	302%
Financements à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers	-	-	-	-
Total	232 782 983	180 769 794	52 013 189	29%

La ventilation des engagements donnés selon la nature de la relation se détaille comme suit :

Rubriques	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	-	-	232 782 983	232 782 983
Financements à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	-	232 782 983	232 782 983
Financements à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle	-	-	-	232 782 983	232 782 983
Financements à la clientèle confirmés et non encore débloqués MOURABHA	-	-	-	172 597 549	172 597 549
Financements à la clientèle confirmés et non encore débloqués IJARA	-	-	-	60 185 434	60 185 434
Financements à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	232 782 983	232 782 983

Note 4.4: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 déc 2024 à 131 892 609 DT contre 121 165 220 DT au 31 déc 2023.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 déc 2024, comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	379 623	595 020	(215 397)	-36%
Garanties reçues de la clientèle	131 512 986	120 570 200	10 942 786	9%
Total	131 892 609	121 165 220	10 727 389	9%

Selon la nature :

Description	HYP. Ijara	HYP. Mourabaha	SOTUGAR	Total
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	-	-	379 623	379 623
Garanties reçues de la clientèle	11 592 772	119 920 214	-	131 512 986
Total	11 592 772	119 920 214	379 623	131 892 609

Selon qu'il soit douteux ou non :

Description	Garanties sur actifs douteux	Garanties sur actifs non douteux	Total
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	282 280	97 343	379 623
Garanties reçues de la clientèle	39 301 759	92 211 227	131 512 986
Total	39 584 039	92 308 570	131 892 609

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Marges et revenus assimilés

Les marges et revenus assimilés s'élève à 132 155 583 DT au 31 déc 2024. Leur détail se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	15 407 707	15 635 608	(227 901)	-1%
Opérations avec la clientèle	116 747 876	93 468 383	23 279 493	25%
Portefeuille Murabaha	68 426 746	55 851 583	12 575 163	23%
Portefeuille Ijara	46 356 101	37 434 742	8 921 359	24%
Wakala Bel Istithmar	929 840	25 023	904 817	3616%
Profits /Portefeuille sur ressources ordinaires en Devises	1 653 755	1 281 714	372 041	29%
Profits réservés	(618 566)	(1 124 679)	506 113	-45%
Autres Marges et revenus assimilés	-	-	-	#DIV/0!
Total	132 155 583	109 103 991	23 051 592	21%

Note 5.2: Commissions en produits

Les commissions en produits, totalisant au 31 déc 2024 un solde de 29 923 928 DT enregistrant ainsi une augmentation de 3 907 160 DT par rapport au 31 déc 2023 et se présentent comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Chèques, effets, virements, prélèvements et frais de tenue de compte	7 689 626	7 061 658	627 968	9%
Commissions sur engagements par signature en TND	1 529 854	1 192 142	337 712	28%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 204 062	2 022 359	181 703	9%
Monétiques	1 928 068	1 785 792	142 276	8%
Commissions de Gestion, études et Engagement	12 944 282	11 296 102	1 648 180	15%
Commissions de Banque Directe	459 609	400 343	59 266	15%
Bancassurance	869 048	683 332	185 716	27%
Autres commissions	2 299 379	1 575 040	724 339	46%
Total	29 923 928	26 016 768	3 907 160	15%

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Au 31 déc 2024, les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-	-	#DIV/0!
Moins-value de cession sur titres de placement	-	-	-	#DIV/0!
Plus-value de réévaluation sur titres de transaction	11 106	3 322	7 784	234%
Moins-value de réévaluation sur titres de transaction	(3 710)	(4 640)	930	-20%
Dividendes Reçus sur titres de transaction	547	1 368	(821)	-60%
Gain/Perte net sur opérations de change	2 188 391	2 167 192	21 199	1%
Total	2 196 334	2 167 242	29 092	1%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé, au 31 déc 2024 un montant de 309 387 contre 173 682 DT au 31 déc 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Marges et revenus assimilés sur titres d'investissement	249 567	53 682	195 885	365%
Fonds Gérés	249 567	53 682	195 885	365%
Créances sur l'état	-	-	-	#DIV/0!
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	59 820	120 000	(60 180)	-50%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	-	-	-	#DIV/0!
Total	309 387	173 682	135 705	78%

Note 5.5: Marges encourues et charges assimilées

Les marges encourues et charges assimilées ont totalisé, au 31 déc 2024 un montant de 69 788 229 DT. Le détail se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(11 079 862)	(11 064 811)	(15 051)	0%
Opérations avec la clientèle	(48 562 499)	(38 254 962)	(10 307 537)	27%
Marges sur dépôts à vue	(3 308 873)	(6 879 489)	3 570 616	-52%
Marges sur comptes Tawfir	(15 370 684)	(12 188 505)	(3 182 179)	26%
Marges sur dépôts Istithmar	(29 882 942)	(19 186 968)	(10 695 974)	56%
Marges sur certificats de dépôts	-	-	-	#DIV/0!
Emprunt et ressources spéciales	(9 928 535)	(11 563 291)	1 634 756	-14%
Autres marges et charges	(217 333)	(109 537)	(107 796)	98%
Total	(69 788 229)	(60 992 601)	(8 795 628)	14%

Note 5.6 : Commissions Encourues

Les commissions encourues par la banque ont augmenté de 55 259 DT par rapport au 31 déc 2023 pour se situer à un montant de 1 916 547 DT au 31 déc 2024.

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Commissions Encourues sur VISA et MASTERCARD	(1 580 240)	(1 532 117)	(48 123)	3%
Commissions Encourues sur FONDS GERES	(200 140)	(192 398)	(7 742)	4%
Commissions Encourues sur SIBTEL	(133 459)	(134 894)	1 435	-1%
Autres commissions Encourues	(2 708)	(1 879)	(829)	44%
Total	(1 916 547)	(1 861 288)	(55 259)	3%

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé au 31 déc 2024 un montant de 17 057 124 DT enregistrant une hausse de 3 506 931 DT par rapport au 31 déc 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(11 931 704)	(7 384 857)	(4 546 847)	62%
Dotations aux provisions collectives	(5 334 316)	(7 519 919)	2 185 603	-29%
Dotations aux provisions pour impôts	-	-	-	#DIV/0!
Dotations aux provisions sur créances additionnelles	(3 534 827)	(2 538 415)	(996 412)	39%
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autres risques et charges	(433 996)	(245 000)	(188 996)	77%
Total dotations	(21 234 843)	(17 688 191)	(3 546 652)	20%
Pertes sur créances	(1 142 691)	(1 836 988)	694 297	-38%
Pertes sur autres éléments d'actifs et autres risques et charges	-	(500 000)	500 000	-100%
Total des dotations et des pertes sur créances	(22 377 534)	(20 025 179)	(2 352 355)	12%
Reprise sur provisions sur créances douteuses	5 010 222	3 789 804	1 220 418	32%
Reprise sur provisions collectives	-	-	-	#DIV/0!
Reprise sur provisions sur créances additionnelles	310 188	1 891 698	(1 581 510)	-84%
Reprise sur provisions sur créances cédées et radiées	-	-	-	#DIV/0!
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autres risques et charges	-	792 268	(792 268)	-100%
Total reprises	5 320 410	6 473 770	(1 153 360)	-18%
Recouvrement des créances radiées	-	1 216	(1 216)	-100%
Total des reprises et des récupérations sur créances	5 320 410	6 474 986	(1 154 576)	-18%
Total	(17 057 124)	(13 550 193)	(3 506 931)	26%

Note 5.8: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Le détail d'évolution des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(1 107 291)	(1 860 000)	752 709	-40%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	162 716	-	162 716	#DIV/0!
Total	(944 575)	(1 860 000)	915 425	-49%

Note 5.9 : Autres Produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 déc 2024 à 120 DT contre 120 DT au 31 déc 2023.

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Autres produits reçues	120	120	-	0%
Total	120	120	-	0%

Note 5.10: Les frais de personnel :

Les frais de personnel ont totalisé au 31 Décembre 2024, un montant de 38 796 812 DT, enregistrant ainsi une hausse de 5 817 145 DT par rapport au 31 Décembre 2023. Leur détail se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Rémunération du personnel titulaire	(26 453 625)	(22 545 960)	(3 907 665)	17%
Primes allouées	(4 319 631)	(1 788 440)	(2 531 191)	142%
Rémunération du personnel stagiaire	-	-	-	-
Impôts et taxes sur salaires	(669 635)	(690 725)	21 090	-3%
Charges sociales	(6 203 310)	(5 234 799)	(968 511)	19%
Frais de formation	(482 236)	(362 245)	(119 991)	33%
Autres charges liées au personnel	(668 375)	(2 357 498)	1 689 123	-72%
Total	(38 796 812)	(32 979 667)	(5 817 145)	18%

Note 5.11 : Les charges générales d'exploitation :

Quant aux charges générales d'exploitation, ils ont enregistré une augmentation de 13% pour se situer à un montant de 17 613 461 DT au 31 déc 2024 contre 15 600 781 DT au 31 déc 2023. Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(11 046 104)	(10 324 792)	(721 312)	7%
Loyer	(2 302 985)	(1 990 546)	(312 439)	16%
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(4 317 640)	(4 502 602)	184 962	-4%
Travaux et façons exécuter par des tiers	(245 104)	(179 164)	(65 940)	37%
Primes d'assurance	(200 602)	(229 060)	28 458	-12%
Frais d'abonnement	(3 089 753)	(2 571 523)	(518 230)	20%
Frais postaux de télécommunications et de transmission	(890 020)	(851 897)	(38 123)	4%
Autres charges d'exploitation	(6 567 357)	(5 275 989)	(1 291 368)	24%
Impôts et taxes	(876 932)	(111 992)	(764 940)	683%
Fournitures et produits énergétiques consommables	(1 304 398)	(1 133 830)	(170 568)	15%
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(2 527 626)	(2 288 380)	(239 246)	10%
Transport et déplacement	(458 930)	(193 987)	(264 943)	137%
Frais divers de gestion	(1 399 471)	(1 547 800)	148 329	-10%
Total	(17 613 461)	(15 600 781)	(2 012 680)	13%

Note 5.12 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations :

Au 31 déc 2024, les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations ont enregistré une hausse de 49 459 DT pour se situer à un niveau 4 950 715 DT et qui se détaillent comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Dotation aux amortissements des Logiciels	(662 441)	(641 983)	(20 458)	3%
Dotation aux amortissements des Constructions	(700 911)	(690 179)	(10 732)	2%
Dotation aux amortissements Matériels et Equipements de Bureaux	(180 299)	(167 546)	(12 753)	8%
Dotation aux amortissements Matériels Informatiques	(437 059)	(786 255)	349 196	-44%
Dotation aux amortissements du Matériels de Transports	(187 621)	(210 400)	22 779	-11%
Dotation aux amortissements DES DAB, GAB et Automates	(75 693)	(58 121)	(17 572)	30%
Dotation aux amortissements Droit d'usage	(944 151)	(800 872)	(143 279)	18%
Dotation aux amortissements des Agencements et aménagements	(1 608 746)	(1 545 896)	(62 850)	4%
Dotation aux amortissements Site Web	(153 794)	(4)	(153 790)	3844750%
Total	(4 950 715)	(4 901 256)	(49 459)	1%

Note 5.13 : Solde en gains/pertes provenant des autres éléments ordinaires

Au 31 déc 2024, le solde en gains/pertes provenant des autres éléments ordinaires enregistre une baisse de 1 443 925 DT pour se situer à un niveau de 691 127 DT, et qui se détaille comme suit :

Description	31 déc 2024	31 déc 2023	Variation	%
Perte ordinaire	(61 921)	(119 696)	57 775	-48%
Autres	454 342	1 202 306	(747 964)	-62%
Plus-value sur cession d'immobilisation	10 011	877 509	(867 498)	-99%
Plus-value sur cession d'actifs récupérable	288 695	174 933	113 762	65%
Total	691 127	2 135 052	(1 443 925)	-68%

Note 5.14 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices présente un solde de 4 138 192 DT au 31 déc 2024.

Note 5.15 : Solde en gains/pertes provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gains/pertes provenant des autres éléments extraordinaires présente un solde de 827 638 DT au 31 déc 2024.

Note 5.16 : Résultat par action

Description	31 déc 2024	31 déc 2023
Résultat net	9 243 186	7 472 846
Nombre moyen d'actions	30 000 000	30 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,308	0,249
Résultat dilué par action (en DT)	0,308	0,249

Note 5.17 : Réinvestissement exonéré :

La Banque a opté pour le réinvestissement de son bénéfice réalisé à hauteur de 9 100 000 Dinars sous forme de fonds gérés confiés à la WIFAK SICAR et ce, sans minimum d'impôts.

Ces fonds seront employés au minimum à hauteur de 75% dans les investissements réalisés dans les zones de développement régional y compris dans la reprise des entreprises en difficultés économiques ; et/ou dans le secteur agricole ou de la pêche.

(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 104 921 109 DT à 140 563 541 DT enregistrant une augmentation de 35 642 432 DT. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation à hauteur de 61 091 855 DT, ainsi que des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'investissement à hauteur de 9 504 083 DT et des activités de financement pour 15 945 340 DT. L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à 61 091 855 DT au 31 décembre 2024. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

Les flux nets des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 163 029 093 DT,
La variation des dépôts de la clientèle nette de retraits pour 256 988 879 DT,
Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation pour 5 031 920 DT.

Flux nets négatifs :

Des charges d'exploitation bancaires décaissées de -72 359 106 DT
La variation des financements accordés à la clientèle nette de remboursement pour -243 704 216 DT ;
Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers pour -42 928 885 DT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à -9 504 083 DT et sont inhérents principalement à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensés par la perception des profits et dividendes encaissés.

Note 6.3 : Flux de trésorerie affectés aux activités de financement :

Ces flux de trésorerie négatifs de -15 945 340 DT proviennent principalement des remboursements des emprunts pour -16 305 919 DT.

Note 7 : Note sur les parties liées :

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties Liées	Nature de la relation
WIFAK SICAR	
ASSURANCES ATTAKAFULIA	Filiale
NAJIBA HAMROUNI	Descendant Actionnaire PP> 5% K
MOHAMED SAIDANE BEN ABDELWAHEB	Actionnaire Direct et Membre CA
Islamic Corportaion for the Developement of the private sector	
Les administrateurs, le président du conseil d'administration et le directeur général, le directeur général adjoint et son descendant	Sociétés siégeant au conseil et a des dirigeants communs avec WIB
Sociétés appartenant au Groupe Ben Ayed	
STE HISTORY FITNESS	
STE C.C.P.S	
STE TOUTALU	
SOCIETE LE MEUBLE	
STE TSI CLIENTELE	
STE GLOBAL ACIER	
GLOBAL METAL COMPANY	
STE INTERMETAL S.A	
STE LE PANNEAU	
STE SUD METAL	
STE PIMA RENTAL	
STE PIMA	
STE TECHNIQUE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE	
INNOV ALLIANCE TECH EUROPE	
STE DE VALORISATION ET VENTE DES METAUX	
SOTIC	
STE BEN AYED CONSEIL ET MANAGEMENT	
STE TUNISIE DISTRIBUTION MEUBLES	

STE LE FRIGO

IPS ENERGY

INNOV-ALLIANCE-TECH S.A

STE ROYAL OLIVE OIL

STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP

IMMOBILIERE CONTEMPORAINE

STE SAMFI

STE MAYAR D'EAU CONDITIONNEE

INDEPENDANT TRADING COMPANY

STE INTERCHAUX

STE METALSHIP

STE INTER FER FORGER

COTUNAL

STE SENSE INVERSE

STE PRO PARTS

STE PLASTIC SIPA SUD

SOCIETE NOUVELLE DE COUPE INDUSTRIELLE

STE D'ETUDE ET CONSTRUCTION METALLIQUE

Sociétés appartenant au Groupe HAMROUNI

STE SOTUNOL

STE COMPTOIR DE COMMERCE GLE ET PDTS CHIMIQUES

STE POLYFLEX

STE POLYMOUSSE POLYFLEX

STE CHIMICOULEURS EMBALLAGES METTALIQUES

STE SOTUNOL TRADING

STE IND RESINE ET DE COLLE RCS

Conventions de financement conclues antérieurement avec les sociétés du groupe Mr. HEDI BEN AYED :

Les opérations réalisées antérieurement avec les sociétés appartenant au groupe l'administrateur Mr. **HEDI BEN AYED** concernent **109** contrats IJARA et **329** contrats de financement MURABAHA conclues avant l'année **2024** et se détaillent comme suit :

Nom / Raison Sociale	Nombre des contrats en cours	Encours au 31/12/2024	Impayé au 31/12/2024	Produits au 31/12/2024
Financements IJARA	109	2 048 013	60 696	270 365
STE C.C.P.S	1	1	15	-
STE TOUTALU	6	70 353	4	11 156
STE INTERMETAL S.A	10	394 108	4	43 884
STE PIMA RENTAL	3	458 188	50 607	58 726
STE PIMA	1	1	-	666
STE TECHNIQUE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE	6	1 613	-	1 197
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	3	33 961	1 266	6 053
STE ROYAL OLIVE OIL	1	55 250	239	10 199
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	3	83 280	43	9 636
STE SAMFI	4	54 926	25	6 892
STE MAYAR D'EAU CONDITIONNEE	1	138 703	-	17 449
INDEPENDANT TRADING COMPANY	1	119 620	27	14 105
STE INTERCHAUX	5	5	1 544	11
STE METALSHIP	1	1	4	-
STE INTER FER FORGER	1	1	23	-
STE SENSE INVERSE	4	64 397	68	8 122
STE PRO PARTS	1	1	6	-
STE PLASTIC SIPA SUD	1	40 955	-	5 238
SOCIETE NOUVELLE DE COUPE INDUSTRIELLE	1	44 429	2 727	6 353
STE D'ETUDE ET CONSTRUCTION METALLIQUE	2	2	-	-
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES	16	195 017	2 594	25 895
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	4	98 541	604	15 860
STE NOUVELLE DE CONSTRUCTION	20	20	227	-
STE NOUVELLE DE L'INDUSTRIE DES METAUX	2	15 696	-	3 432
STE PROSID SUD	1	102 521	59	15 854
STE ELECTRICA	3	3	40	-
STE ROYAL TRADING	3	76 416	550	9 610
STE TRANSIDER	1	1	19	-
STE PROREPAR	3	3	1	27

MOURABAHA et autres financements bancaires	329	13 003 524	3 929	1 685 291
STE C.C.P.S	3	-	-	-
STE TOUTALU	17	402 954	-	59 652
STE INTERMETAL S.A	9	629 322	-	59 100
STE TECHNIQUE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE	35	1 295 606	960	224 053
STE DE VALORISATION ET VENTE DES METAUX	1	102 785	-	14 714
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	27	-	-	15 391
STE ROYAL OLIVE OIL	5	-	-	7 500
STE SAMFI	1	647 803	2 969	70 835
STE MAYAR D'EAU CONDITIONNEE	2	414 187	-	47 896
STE PLASTIC SIPA SUD	13	-	-	58 689
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES	40	2 500 145	-	369 426
STE SITEL	6	-	-	3 867
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	15	67 484	-	14 481
STE NOUVELLE DE CONSTRUCTION	5	1 291 698	-	131 579

STE NOUVELLE DE L'INDUSTRIE DES METAUX	2	640 867	-	4 061
STE PROSID SUD	49	1 295 554	-	137 082
STE ROYAL TRADING	68	3 715 119	-	457 000
STE MEDIKA TECH	22	-	-	9 965

Les nouvelles opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe l'administrateur Mr. HEDI BEN AYED en 2024 concernent 16 contrats IJARA et 71 contrats de financement MURABAHA et se détaillent comme suit :

Nom / Raison Sociale	Nombre des contrats	Financement	Encours au 2024	Commission HT	TVA	Commission TTC	Profits 2024	Produits 2024
Financements IJARA	16	1 585 352	1 311 606	4 815	913	5 728	82 386	88 114
STE INTERMETAL S.A	1	41 560	34 390	301	57	358	3 560	3 918
STE PRO PARTS	2	164 145	148 703	602	114	716	10 601	11 317
SOCIETE NOUVELLE DE COUPE INDUSTRIELLE	1	63 394	44 730	301	57	358	6 353	6 711
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES	4	769 832	634 305	1 203	229	1 432	41 449	42 881
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	1	66 046	58 469	301	57	358	5 515	5 873
STE NOUVELLE DE CONSTRUCTION	3	222 255	166 476	903	171	1 074	5 991	7 065
STE NOUVELLE DE L'INDUSTRIE DES METAUX	1	66 046	58 225	301	57	358	3 039	3 397
STE PROSID SUD	1	63 899	60 885	301	57	358	1 147	1 505
STE ELECTRICA	1	86 615	83 402	301	57	358	2 509	2 867
STE ROYAL TRADING	1	41 560	22 021	301	57	358	2 222	2 580

MOURABAHA et autres financements bancaires	71	30 735 253	19 262 423	286 137	54366	340 504	877 205	1 217 709
STE TOUTALU	17	1 214 332	575 672	12 593	2 393	14 985	6 285	18 878
STE INTERMETAL S.A	7	2 277 158	1 055 088	3206	609	3816	125 694	128 151
STE PIMA	1	1 082 880	-	5 419	1 030	6 449	32 988	38 407
STE DE VALORISATION ET VENTE DES METAUX	1	105 615	70 716	2 533	481	3 014	923	3 456
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	5	247 583	61 941	15 249	2 897	18 147	541	15 790
STE MAYAR D'EAU CONDITIONNEE	1	37 067	33 669	2 520	479	2 999	3 581	6 101
COTUNAL	1	5 937 505	5 937 505	-	-	-	365 157	365 157
STE PLASTIC SIPA SUD	14	1 120 520	472 325	6 043	1 148	7 191	25 174	31 217
STE NOUVELLE DE L'INDUSTRIE DES METAUX	6	3 215 244	2 333 531	8 404	1 597	10 001	32 929	41 333
STE PROSID SUD	9	3 108 104	2 036 850	103 744	19 711	123 455	131 833	235 577
STE ROYAL TRADING	9	12 389 245	6 685 126	126 426	24 021	150 447	152 100	278 526

Conventions de financement conclues avec l'administrateur Mr. HEDI BEN AYED :

« WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur Mr. HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à 6 540 912 DT moyennant une marge égale à 2 620 825 DT et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat au 31 Décembre 2024 se sont élevés à 195 290 DT. Au 31-12-2024, l'encours de ce contrat s'élève à 2 495 577 DT.

Conventions de financement conclues avec Mr. MOHAMED SAIDANE BEN ABDELWAHEB :

« WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé par un contrat MOURABAHA MASKEN sur une durée de 7 ans, pour un prix d'achat égal à 6 540 912 DT moyennant une marge égale à 1 548 959 DT et avec commission d'étude 13 388DT en TTC. Les produits enregistrés au titre de ce contrat au 31 Décembre 2024 se sont élevés à 275 323 DT. Au 31-12-2024, l'encours de ce contrat s'élève à 2 896 723 DT.

CONVENTION DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT MR « THAMEUR DERBEL »

La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé le directeur général adjoint Mr« THAMEUR DERBEL » par un contrat MOURABAHA PARTICIPATIF sur une durée de 3 ans , pour un prix d'achat égal à 200 000 DT, moyennant une marge égale à 20 350 DT et sans commission d'étude . Les produits enregistrés au titre de ce contrat courant l'exercice, se sont élevés à 6 360 DT. Au 31/12/2024, l'encours de ce contrat s'élève à 200 000 DT. En contrepartie de ce financement, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a reçu une garantie financière sous forme de CEA pour une valeur de 168 KDT.

CONVENTION DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC LE FILS DU DGA « MR. SAMI DERBEL »

- **Financement Mourabaha**

La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé le fils du directeur général adjoint Mr « SAMI DERBEL » par un contrat MOURABAHA AKARAT SUR une durée de 10 ans, pour un prix d'achat égal à 1 920 000 DT, moyennant une marge égale à 1 241 157 DT et avec une commission d'étude de 11 430 DT en TTC. Les produits enregistrés au titre de ce contrat courant l'exercice, se sont élevés à 11 639 DT. Au 31/12/2024, l'encours de ce contrat s'élève à 1 920 000 DT.

- **Financement Ijara**

La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé le fils du directeur général adjoint Mr « SAMI DERBEL » par un contrat IJARA sur une durée de 5 ans, pour un financement de 80 342 DT, moyennant une marge égale à 16 929 DT et avec une commission d'étude de 358 DT en TTC. Les produits enregistrés au titre de ce contrat courant l'exercice, se sont élevés à 1 533 DT. Au 31/12/2024, l'encours de ce contrat s'élève à 54 223 DT.

CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE PRESTATION CONCLU AVEC LA SOCIETE « INNOV-ALLIANCE-TECH »

La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a conclu courant l'année 2023 une convention relative à une mission de conseil, d'expertise et d'assistance technique avec la société « INNOV-ALLIANCE-TECH » pour une durée d'une année renouvelable à partir du 2 Mai 2023. Le montant facturé en 2024 s'élève à 239 759 DT.

WIFAK SICAR

Conventions de fonds gérés conclues avec la société WIFAK SICAR

Par ailleurs, les sommes placées par la société sous forme de fonds gérés au cours des exercices antérieurs totalisent d'un montant de 13 692 660 DT se détaillent comme suit :

Placement au cours de l'exercice 2024 de 2 680 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 21 Mars 2024. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2024 à 30 150 DT.

Placement au cours de l'exercice 2017 de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 8 Mai 2017. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2024 à 67 500 DT.

Placement au cours de l'exercice 2016 de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2015. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2024 à 56 425 DT.

Une restitution de 738 323DT a été effectuée au cours de l'année 2022.

Placement au cours de l'exercice 2015 de 1 400 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2014. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2024 à 19 200 DT.

Une restitution de 439 999DT a été effectuée au cours de l'année 2022.

Placement au cours de l'exercice 2014 de 1 400 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2013. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2024 à 12 596 DT.

Une restitution de 560 275DT a été effectuée au cours de l'année 2022.

Placement au cours de l'exercice 2013 de 2 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2012. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2024 à 3 754 DT.

Une restitution de 1 749 747DT a été effectuée au cours de l'année 2022.

Placement au cours de l'exercice 2012 de 1 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du 31 Décembre 2011. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice 2024 à 10 515 DT.

Une restitution de 298 997 DT a été effectuée au cours de l'année 2022.

Placement au cours de l'exercice 2009 de 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du 30 Décembre 2009.

Une restitution totale de 4 287 340 DT a été effectuée au cours de l'année 2022.

L'encours de fonds gérés au 31/12/2024 atteint un solde de 13 692 660, DT.

OPERATIONS CONCLUES AVEC LA SOCIETE « ASSURANCES ATTAKAFULIA » :

En application de conventions conclues, antérieurement à l'exercice 2022 avec la société

« ASSURANCES ATTAKAFULIA », la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a constaté en 2024, parmi ses produits, des commissions au titre des contrats « IJARA » pour la somme de 730 648 DT.

En application de ces mêmes conventions la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a constaté des charges au titre des contrats "responsabilité civile " pour la somme de 111 133 DT et au titre des contrats "Assurance Voitures " pour la somme de 10 198 DT et au titre des contrats "Assurance maladie " pour la somme de 79 270 DT.

La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a supporté, en 2024, une charge de 3 309 237 DT au titre de la rémunération des Emprunts Obligataires selon les principes Islamiques émis par la banque et souscrits par la société « ASSURANCES ATTAKAFULIA », en 2019, 2020, 2021, 2022, pour la somme totale de 37 930 000 DT.

La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a continué, en 2024, à rémunérer les comptes de dépôts à vue ouverts par la société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » antérieurement à l'exercice.

A ce titre, les charges courues en 2024 par la « WIFAK INTERNATIONAL BANK », totalisent 76 342 DT. Au 31 décembre 2024. Le solde de ces comptes s'élève à 8 164 067 DT.

La société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » a continué en 2024, à placer ses excédents de liquidité auprès de « WIFAK INTERNATIONAL BANK » sous forme de contrats ISTITHMAR / IZDIHAR. A ce titre, les charges encourues en 2024, totalisent 3 371 963 DT. Au 31 décembre 2024, le solde de ces placements s'élève à 19 250 000 DT.

La société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » a souscrit en 2018 aux titres participatifs « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » émis par « WIFAK INTERNATIONAL BANK » pour un montant de 4 000 000 DT. Au 31/12/2024, l'encours s'élève à 4 000 000 DT et les charges encourues en 2024 totalisent un solde de 340 000 DT.

En 2022, la société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » a conclu une convention cadre stratégique et opérationnelle avec « WIFAK INTERNATIONAL BANK » ayant pour objet de mettre à la disposition de « ASSURANCES ATTAKAFULIA » les compétences de la banque en matière de gestion.

La société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » a conclu un avenant de mise à jour des capitaux au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite « IDR » souscrit en 2023 pour le personnel de « WIFAK INTERNATIONAL BANK » d'un montant de 1 853 449 DT

Le montant de la rémunération, la périodicité de la facturation et les conditions de paiement seront fixés d'un commun accord entre les parties, dans le cadre d'une convention spécifique ou d'un avenant pour chaque prestation à réaliser.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS SES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

– La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2024, est fixée par décision du Conseil d'Administration du 31 janvier 2023, à un montant net annuel de 305 000 DT. Le Conseil d'Administration réuni le 28 mars 2025, a décidé d'allouer au Directeur Général une rémunération variable (indemnité) nette égale à 5% des bénéfices nets à imputer sur l'exercice 2024. Au 31 décembre 2024, cette gratification qui a été comptabilisée pour un montant de 462 159 DT en net, n'a pas été encore réglée. La rémunération brute servie courant l'exercice 2024, totalise un montant de 1 199 272 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale de l'assurance groupe, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant par mois.

– La rémunération du Directeur Général Adjoint au titre de l'exercice 2024 est fixée par décision du Conseil d'Administration du 31 janvier 2023, à un montant net annuel de 210 000 DT dont 10 000 DT représentant la prime de carburant. Le Conseil d'Administration réuni le 28 mars 2025, a décidé d'allouer au Directeur Général Adjoint une rémunération variable (indemnité) nette égale à 12 mensualités à imputer sur l'exercice 2024. Au 31 décembre 2024, cette gratification qui a été comptabilisée pour un montant de 200000DT en net, n'a pas été encore réglée. La rémunération brute servie courant l'exercice 2024, totalise un montant de 598 079 DT.

En outre, le Directeur Général Adjoint bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction.

La rémunération des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024, est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 avril 2024 à :

Un montant net de 5 000 DT par membre représentant les jetons de présence aux réunions du Conseil d'Administration à percevoir au titre de chaque séance,

Un montant net de 2 000 DT par membre représentant les jetons de présence aux réunions des comités permanent d'audit et des comités de risques et des comités de nomination et de rémunérations à percevoir au titre de chaque séance.

De même, ladite Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les honoraires des membres du comité de contrôle, de conformité et des normes bancaires islamiques comme suit :

Une indemnité annuelle nette de 12 000 DT par membre.

Des jetons de présence de 1 000 DT net par membre et par réunion.

Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à un montant brut de 552 500 DT dont 343 750 DT au titre des jetons de présence aux réunions du Conseil d'Administration. Les rémunérations revenant aux membres du comité de contrôle, de conformité et des normes bancaires islamiques, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à un montant brut de 56 250 DT.

Note 8 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 28 Mars 2025 date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société.

Aucun événement significatif n'est enregistré au cours de la période postérieure à la date de clôture.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires DE LA BANQUE « WIFAK INTERNATIONAL BANK »

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de « WIFAK INTERNATIONAL BANK » qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 1 725 007 442 Dinars et un résultat bénéficiaire de 9 243 186 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, de la banque au 31 Décembre 2024 ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

QUESTIONS-CLES DE L'AUDIT

Les questions-clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après, constituent les questions-clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

2.1. Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature, donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle, présentant au 31/12/2024, un solde de 1 220 356 409 Dinars, dans le bilan de la banque (71%), et de celle du coût net du risque associé (Dotation nette de 16 623 129 Dinars) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « 1-2 : Classification et évaluation des créances ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément-clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles-clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- La politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie ;
- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.
- Les valeurs de garanties retenues lors de la détermination des provisions ;
- Le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

1.1.Prise en compte des revenus des financements accordés

Risque identifié

Les revenus des opérations de financement accordés par la banque, tels que mentionnés au niveau de la note aux états financiers « (5-1) : Marges et revenus assimilés », s'élèvent, au 31 Décembre 2024, à 132 155 583 Dinars, dont 70 552 026 Dinars proviennent de l'activité MOUREBHA, et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (53%).

En raison de leur composition, leurs montants, le volume des opérations et transactions s'y rattachant et les spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré que la prise en compte de ces revenus est une question-clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les politiques et les dispositifs du contrôle interne mis en place par la banque, relatifs aux procédures de comptabilisation, d'identification et de contrôle des revenus des opérations de financement ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;

- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3. PARAGRAPHE D'OBSERVATION

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les faits suivants :

- 1- La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a reçu de la direction des impôts en date du 24 décembre 2024, une notification de contrôle fiscal approfondi couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023. Jusqu'à la date de rédaction de notre rapport, aucune notification de résultat ne nous a été communiquée.
- 2- Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers N° 10 relative à l'impact de l'application de la loi 2024-41 du 2 août 2024, modifiant et complétant certains articles du code de commerce Tunisien. Cette note explique et informe :
 - Que la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » ait pris toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux dispositions de l'article 412 ter de ladite loi et que l'effet de la réduction du taux fixe, objet des demandes éligibles reçues jusqu'au 31 décembre 2024, s'élevant à 134 519 DT a été pris en compte en impactant le Produit Net Bancaire de l'exercice à due concurrence.
 - Que l'encours des financements concernés par ladite loi, est de 72 693 Milliers de Dinars au 31 décembre 2024.
 - Que l'estimation de la minoration des profits contractuels à percevoir, du fait de l'application de ladite loi et en tenant compte de la totalité de la période de remboursement des financements en cours concernés, serait de l'ordre de 17 247 Milliers de Dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. RAPPORT DE GESTION

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et ce, faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,

d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs, pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1 - EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines défaillances du dispositif de contrôle interne, liées essentiellement à l'incomplétude des fonctionnalités du système d'information et à la carence procédurale de l'inventaire du matériel récupéré. Ces insuffisances ne sont pas susceptibles d'impacter notre opinion. Le rapport d'évaluation correspondant, a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité, aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 3 Avril 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET NEJI FETHI - CNF

Fethi NEJI

CABINET - TCA

Béchir NEDRI

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 200 ET 475 DU CODE
DES SOCIETES COMMERCIALES ET AUX ARTICLES 43 ET 62
DE LA LOI 2016-48 – EXERCICE 2024**

Mesdames, Messieurs les actionnaires DE LA BANQUE « WIFAK INTERNATIONAL BANK »

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants, et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité consiste à nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation desdites conventions ou opérations et de leur correcte traduction, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES

1- OPERATIONS CONCLUES AVEC LE GROUPE « HEDI BEN AYED » :

La Banque a conclu, au courant de l'exercice 2024, seize (16) contrats de financement IJARA et soixante et onze (71) contrats de financement MOURABAHA avec des sociétés appartenant au Groupe HEDI BEN AYED, administrateur à la « WIFAK INTERNATIONAL BANK », pour un total de 32 320 605 DT. Les frais de dossiers et les profits y afférents, se sont élevés respectivement à 290 952 DT et 959 591 DT, se détaillant comme suit :

En DT

NOM / RAISON SOCIALE	NBR DE CTR	FINANCEM.	COMM.	ENCOURS 31/12/2024	PROFIT 2024
FINANCEMENTS IJARA	16	1 585 352	4 815	1 311 606	82 386
STE INTERMETAL S.A	1	41 560	301	34 390	3 560
STE PRO PARTS	2	164 145	602	148 703	10 601
SOCIETE NOUVELLE DE COUPE INDUSTRIELLE	1	63 394	301	44 730	6 353
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES	4	769 832	1 203	634 305	41 449
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	1	66 046	301	58 469	5 515
STE NOUVELLE DE CONSTRUCTION	3	222 255	903	166 476	5 991
STE NOUVELLE DE L'INDUSTRIE DES METAUX	1	66 046	301	58 225	3 039
STE PROSID SUD	1	63 899	301	60 885	1 147
STE ELECTRICA	1	86 615	301	83 402	2 509
STE ROYAL TRADING	1	41 560	301	22 021	2 222
FINANCEMENTS MOURABAHA	71	30 735 253	286 137	19 262 423	877 205
STE TOUTALU	17	1 214 332	12 593	575 672	6 285
STE INTERMETAL S.A	7	2 277 158	3 206	1 055 088	125 694
STE PIMA	1	1 082 880	5 419	-	32 988
STE DE VALORISATION ET VENTE DES METAUX	1	105 615	2 533	70 716	923
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	5	247 583	15 249	61 941	541
STE MAYAR D'EAU CONDITIONNEE	1	37 067	2 520	33 669	3 581
COTUNAL	1	5 937 505	-	5 937 505	365 157
STE PLASTIC SIPA SUD	14	1 120 520	6 043	472 325	25 174
STE NOUVELLE DE L'INDUSTRIE DES METAUX	6	3 215 244	8 404	2 333 531	32 929
STE PROSID SUD	9	3 108 104	103 744	2 036 850	131 833
STE ROYAL TRADING	9	12 389 245	126 426	6 685 126	152 100
TOTAL	87	32 320 605	290 952	20 574 029	959 591

2- CONVENTION DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT « THAMEUR DERBEL »

MR

La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé le Directeur Général Adjoint Mr THAMEUR DERBEL par un contrat MOURABAHA PARTICIPATIF sur une durée de 3 ans, pour un prix d'achat égal à 200 000 DT, moyennant une marge égale à 20 350 DT et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat courant l'exercice, se sont élevés à 6 360 DT. Au 31/12/2024, l'encours de ce contrat s'élève à 200 000 DT. En contrepartie de ce financement, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a reçu une garantie financière sous forme de CEA pour une valeur de 168 KDT.

Le Conseil d'Administration a autorisé cette opération dans sa réunion du 31 Aout 2023.

3- CONVENTION DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC LE FILS DU DGA « MR. SAMI DERBEL »

• Financement Mourebha

La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé le fils du Directeur Général Adjoint Mr SAMI DERBEL par un contrat MOURABAHA AKARAT sur une durée de 10 ans, pour un prix d'achat égal à 1 920 000 DT, moyennant une marge égale à 1 241 157 DT et avec une commission d'étude de 11 430 DT en TTC. Les produits enregistrés au titre de ce contrat courant l'exercice, se sont élevés à 11 639 DT. Au 31/12/2024, l'encours de ce contrat s'élève à 1 920 000 DT.

Le Conseil d'Administration a autorisé cette opération dans sa réunion du 30 Aout 2024.

• Financement Ijara

La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé le fils du Directeur Général Adjoint Mr SAMI DERBEL par un contrat IJARA sur une durée de 5 ans, pour un financement de 80 342 DT, moyennant une marge égale à 16 929

DT et avec une commission d'étude de 358 DT en TTC. Les produits enregistrés au titre de ce contrat courant l'exercice, se sont élevés à 1 533 DT. Au 31/12/2024, l'encours de ce contrat s'élève à 54 223 DT.

Le Conseil d'Administration a autorisé cette opération dans sa réunion du 1^{er} novembre 2024.

1- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FONDS GERES, CONCLUE AVEC LA SOCIETE « WIFAK SICAR »

Le Conseil d'Administration réuni le 21 Mars 2024, a autorisé la banque à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 2 680 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 21 Mars 2024. Au titre de l'exercice 2024, les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 30 150 DT.

2- Contrat de dépôt ISTITHMAR, conclue avec la société « ASSURANCES ATTAKAFULIA »

Suivant les contrats ISTITHMAR signés respectivement en date du 16 octobre 2024, 18 décembre 2024 et 30 décembre 2024, la société « ASSURANCES AT-TAKAFULIA » a mis à la disposition de « WIFAK INTERNATIONAL BANK » un montant total de 10 261 271 DT pour une durée de 5 ans (9 092 392 DT allant du 16 octobre 2024 au 16 octobre 2029), (421 981 DT allant du 18 décembre 2024 au 17 décembre 2029) et (746 894 DT allant du 30 décembre 2024 au 29 décembre 2029) moyennant un taux annuel de rémunération de 2,837%. A ce titre, les charges encourues en 2024, totalisent 54 992 DT.

Ce dépôt sera utilisé sous forme de WAKALA BEL ISTITHMAR, sans aucune rémunération.

Associé à cette opération, « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a octroyé un montant total de 5 911 901 DT sous forme de KARDH HASSAN au personnel de la société « OOREEDO » sur une durée de 5 ans moyennant une commission d'étude de 2%, (soit un total HT de 118 238 DT). Ce financement est avalisé par la société « ASSURANCES AT-TAKAFULIA ».

Le Conseil d'Administration réuni le 28 Mars 2025, a entériné cette convention.

Nous n'avons pas reçu tous les éléments qui pourraient nous permettre d'apprécier l'opportunité de cette opération ainsi que le risque fiscal qui pourrait être rattaché à ce montage.

II- OPERATIONS RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE LEURS EFFETS

1- CONVENTION DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC « MR. MOHAMED HEDI BEN AYED »

En 2017, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé, par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur Mr MOHAMED HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à 6 540 912 DT, moyennant une marge égale à 2 620 825 DT et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat courant l'exercice, se sont élevés à 195 290 DT. Au 31/12/2024, l'encours de ce contrat s'élève à 2 495 577 DT.

Le Conseil d'Administration a autorisé cette opération dans sa réunion du 29 Décembre 2017.

2- CONVENTION DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC « MR. MOHAMED SAIDANE »

En 2022, la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a financé l'administrateur Mr MOHAMED SAIDANE BEN ABDELWAHEB par un contrat MOURABAHA MASKEN sur une durée de 7 ans, pour un prix d'achat égal à 4 500 000 DT, moyennant une marge égale à 1 548 959 DT et avec une commission d'étude de 13 388 DT en TTC. Les produits enregistrés au titre de ce contrat courant l'exercice, se sont élevés à 275 323 DT. Au 31/12/2024, l'encours de ce contrat s'élève à 2 896 723 DT.

Cette convention a été approuvée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 Avril 2023.

3- CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE FONDS GERES, CONCLUES AVEC LA SOCIETE « WIFAK SICAR »

- a) Le Conseil d'Administration réuni le 5 Mai 2017, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 8 Mai 2017. Aucun montant n'a été restitué.

Au titre de l'exercice 2024, les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 67 500 DT.

- b) Le Conseil d'Administration réuni le 25 Mars 2016, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 4 500 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2015. Au 31 décembre 2024, le cumul des restitutions a atteint un montant de 738 323 DT. Au titre de l'exercice 2024, les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 56 425 DT.

- c) Le Conseil d'Administration réuni le 31 Mars 2015, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 1 400 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2014. Au 31 décembre 2024, le cumul des restitutions a atteint un montant de 439 999 DT. Au titre de l'exercice 2024, les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 19 200 DT.

- d) Le Conseil d'Administration réuni le 28 Mars 2014, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 1 400 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2013. Au 31 décembre 2024, le cumul des restitutions a atteint un montant de 560 275 DT. Au titre de l'exercice 2024, les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 12 596 DT.

- e) Le Conseil d'Administration réuni le 28 Mars 2013, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 2 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du 31 Décembre 2012. Au 31 Décembre 2024, le cumul des restitutions a atteint un montant de 1 749 747 DT. Au titre de l'exercice 2024, les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 3 754 DT.

- f) Le Conseil d'Administration de la société réuni le 27 Avril 2012, a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « WIFAK SICAR » le montant de 1 000 000 DT sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du 31 Décembre 2011. Au 31 décembre 2024, le cumul des restitutions a atteint un montant de 298 997 DT. Au titre de l'exercice 2024, les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées à 10 515 DT.

4-OPERATIONS CONCLUES AVEC LES SOCIETES DU GROUPE « HEDI BEN AYED »

La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a conclu au cours des exercices antérieurs, des contrats IJARA et d'autres contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au groupe MOHAMED HEDI BEN AYED, sociétés avec lesquelles elle a des administrateurs en commun. Au 31/12/2024, les encours, les impayés ainsi que les produits générés en 2024, se détaillent comme suit :

NOM / RAISON SOCIALE	EN COURS AU 31/12/2024	IMPAYES AU 31/12/2024	PRODUITS AU 31/12/2024
FINANCEMENTS IJARA	2 048 013	60 696	270 365
STE C.C.P.S	1	15	-
STE TOUTALU	70 353	4	11 156
STE INTERMETAL S.A	394 108	4	43 884
STE PIMA RENTAL	458 188	50 607	58 726
STE PIMA	1	-	666
STE TECHNIQUE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE	1 613	-	1 197
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	33 961	1 266	6 053
STE ROYAL OLIVE OIL	55 250	239	10 199
STE CONSULTING & MANAGEMENT PARTNERS CMP	83 280	43	9 636
STE SAMFI	54 926	25	6 892
STE MAYAR D'EAU CONDITIONNEE	138 703	-	17 449
INDEPENDANT TRADING COMPANY	119 620	27	14 105
STE INTERCHAUX	5	1 544	11
STE METALSHIP	1	4	-
STE INTER FER FORGER	1	23	-
STE SENSE INVERSE	64 397	68	8 122
STE PRO PARTS	1	6	-
STE PLASTIC SIPA SUD	40 955	-	5 238
SOCIETE NOUVELLE DE COUPE INDUSTRIELLE	44 429	2 727	6 353
STE D'ETUDE ET CONSTRUCTION METALLIQUE	2	-	-
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES	195 017	2 594	25 895
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	98 541	604	15 860
STE NOUVELLE DE CONSTRUCTION	20	227	-
STE NOUVELLE DE L'INDUSTRIE DES METAUX	15 696	-	3 432
STE PROSID SUD	102 521	59	15 854
STE ELECTRICA	3	40	-
STE ROYAL TRADING	76 416	550	9 610
STE TRANSIDER	1	19	-
STE PROREPAR	3	1	27
MOURABAHA	13 003 524	3 929	1 685 291
STE TOUTALU	402 954	-	59 652
STE INTERMETAL S.A	629 322	-	59 100
STE TECHNIQUE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE	1 295 606	960	224 053
STE DE VALORISATION ET VENTE DES METAUX	102 785	-	14 714
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	-	-	15 391
STE ROYAL OLIVE OIL	-	-	7 500
STE SAMFI	647 803	2 969	70 835
STE MAYAR D'EAU CONDITIONNEE	414 187	-	47 896
STE PLASTIC SIPA SUD	-	-	58 689
STE DES PRODUITS SIDERURGIQUES	2 500 145	-	369 426
STE SITEL	-	-	3 867
STE COLLECTE ET RECYCLAGE METAUX	67 484	-	14 481
STE NOUVELLE DE CONSTRUCTION	1 291 698	-	131 579
STE NOUVELLE DE L'INDUSTRIE DES METAUX	640 867	-	4 061
STE PROSID SUD	1 295 554	-	137 082
STE ROYAL TRADING	3 715 119	-	457 000
STE MEDIKA TECH	-	-	9 965

5- CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE PRESTATION CONCLUE AVEC LA SOCIETE « INNOV-ALLIANCE-TECH »

La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a conclu courant l'année 2023, une convention relative à une mission de conseil, d'expertise et d'assistance technique avec la société « INNOV-ALLIANCE-TECH » pour une durée d'une année renouvelable à partir du 2 Mai 2023. Le montant facturé en 2024, s'élève à 239 759 DT.

Le Conseil d'Administration réuni le 29 décembre 2023 a autorisé cette convention.

6-OPERATIONS CONCLUES AVEC LA SOCIETE « ASSURANCES ATTAKAFULIA »

Le Conseil d'Administration de « WIFAK INTERNATIONAL BANK » réuni le 18 Mai 2022, a autorisé l'acquisition de 95.9% du capital de la société « ASSURANCES ATTAKAFULIA ».

- En application de conventions conclues, antérieurement à l'exercice 2022 avec la société « ASSURANCES ATTAKAFULIA », la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a constaté en 2024, parmi ses produits, des commissions au titre des contrats « IJARA » pour la somme de 730 648 DT.

- En application de ces mêmes conventions la « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a constaté des charges au titre des contrats "responsabilité civile " pour la somme de 111 133 DT et au titre des contrats "Assurance Voitures " pour la somme de 10 198 DT et au titre des contrats "Assurance maladie " pour la somme de 79 270 DT.

- La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a supporté, en 2024, une charge de 3 309 237 DT au titre de la rémunération des Emprunts Obligataires selon les principes Islamiques émis par la banque et souscrits par la société « ASSURANCES ATTAKAFULIA », en 2019, 2020, 2021, 2022, pour la somme totale de 37 930 000 DT.

- La « WIFAK INTERNATIONAL BANK » a continué, en 2024, à rémunérer les comptes de dépôts à vue ouverts par la société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » antérieurement à l'exercice.

A ce titre, les charges courues en 2024 par la « WIFAK INTERNATIONAL BANK », totalisent 76 343 DT. Au 31 décembre 2024, le solde de ces comptes s'élève à 8 164 067 DT.

- La société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » a continué en 2024, à placer ses excédents de liquidité auprès de « WIFAK INTERNATIONAL BANK » sous forme de contrats ISTITHMAR et IZDIHAR. A ce titre, les charges encourues en 2024, totalisent 3 371 963 DT. Au 31 décembre 2024, le solde de ces placements s'élève à 19 250 000 DT.

- La société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » a souscrit en 2018, aux titres participatifs « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » émis par « WIFAK INTERNATIONAL BANK » pour un montant de 4 000 000 DT. Au 31/12/2024, l'encours s'élève à 4 000 000 DT et les charges encourues en 2024 totalisent un solde de 340 000 DT.

- La société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » a conclu en 2024, un avenant de mise à jour des capitaux au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite « IDR » souscrit en 2023 pour le personnel de « WIFAK INTERNATIONAL BANK » d'un montant de 1 853 449 DT.

- En 2022, la société « ASSURANCES ATTAKAFULIA » a conclu une convention cadre stratégique et opérationnelle avec « WIFAK INTERNATIONAL BANK » ayant pour objet de mettre à la disposition de « ASSURANCES ATTAKAFULIA » les compétences de la banque en matière de gestion. Le montant de la rémunération, la périodicité de la facturation et les conditions de paiement seront fixés d'un commun accord entre les parties, dans le cadre d'une convention spécifique ou d'un avenant pour chaque prestation à réaliser.

Cette convention n'a pas été mise en application.

III- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS SES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2024, est fixée par décision du Conseil d'Administration du 31 janvier 2023, à un montant net annuel de 305 000 DT. Le Conseil

d'Administration réuni le 28 mars 2025, a décidé d'allouer au Directeur Général une rémunération variable (indemnité) nette égale à 5% des bénéfices nets à imputer sur l'exercice 2024. Au 31 décembre 2024, cette gratification qui a été comptabilisée pour un montant de 462 159 DT en net, n'a pas été encore réglée. La rémunération brute servie courant l'exercice 2024, totalise un montant de 1 199 272 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale de l'assurance groupe, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant par mois.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint au titre de l'exercice 2024, est fixée par décision du Conseil d'Administration du 31 janvier 2023, à un montant net annuel de 210 000 DT dont 10 000 DT représentant la prime de carburant. Le Conseil d'Administration réuni le 28 mars 2025, a décidé d'allouer au Directeur Général Adjoint une rémunération variable (indemnité) nette égale à 12 mensualités à imputer sur l'exercice 2024. Au 31 décembre 2024, cette gratification qui a été comptabilisée pour un montant de 200 000 DT en net, n'a pas été encore réglée. La rémunération brute servie courant l'exercice 2024, totalise un montant de 598 079 DT.

En outre, le Directeur Général Adjoint bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction.

- La rémunération des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024, est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 avril 2024 à :
 - ✓ Un montant net de 5 000 DT par membre représentant les jetons de présence aux réunions du Conseil d'Administration à percevoir au titre de chaque séance,
 - ✓ Un montant net de 2 000 DT par membre représentant les jetons de présence aux réunions des comités permanent d'audit, des comités de risques et des comités de nomination et de rémunérations à percevoir au titre de chaque séance.

De même, ladite Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les honoraires des membres du comité de contrôle, de conformité et des normes bancaires islamiques comme suit :

- * Une indemnité annuelle nette de 12 000 DT par membre.
- * Des jetons de présence de 1 000 DT net par membre et par réunion

- Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à un montant brut de 552 500 DT dont 343 750 DT au titre des jetons de présence aux réunions du Conseil d'Administration. Les rémunérations revenant aux membres du comité de contrôle, de conformité et des normes bancaires islamiques, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à un montant brut de 56 250 DT.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé, en dehors des conventions précitées, l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le champ d'application des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

Tunis, le 3 Avril 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET NEJI FETHI - CNF

Fethi NEJI

CABINET-TCA

Béchir NEDRI